

# INFORMATIONS FINANCIERÈS

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés pour l'année  
close le 31 décembre 2017**

**Documents supplémentaires pour ce point** : Rapport financier intermédiaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018 (UNAIDS/PCB (42)/18.11).

**Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à** : *Accepter* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2017

**Implications financières des décisions prises** : aucune

## Table des matières

<b>Section I : Introduction</b> .....	4
<b>Section II : États financiers vérifiés, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes de l'année close le 31 décembre 2017</b>	
Note d'information .....	10
Certification des comptes .....	11
Lettre de transmission du Commissaire aux comptes .....	12
Opinion du Commissaire aux comptes .....	13
État I : État de la situation financière	
Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2017 .....	16
État II : État de la performance financière	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	17
État III : État des variations de l'actif net/de la situation nette	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	18
État IV : Tableau des flux de trésorerie	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	19
État V : État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016–2017 pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	20
Notes afférentes aux comptes .....	21
Exposé des objectifs .....	21
Base de préparation et de présentation .....	21
Principaux principes comptables .....	22
Informations à l'appui de l'état de la situation financière .....	29
Informations à l'appui de l'état de la performance financière.....	42
Tableau annexé 1 : État de la performance financière par segment	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	45
Rapprochement de l'état de la comparaison budgétaire (état V) et de l'état de la performance financière(état II).....	46
Tableau annexé 2 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	49
Tableau annexé 3 : Fonds supplémentaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	50
Tableau annexé 4 : Fonds extrabudgétaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	51
<b>Section III : Informations sur la gestion</b> .....	52
Tableau 4 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2016–2017 pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	54
Tableau 5 : Fonds supplémentaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 20.....	55
Tableau 6 : Fonds extrabudgétaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2017.....	56
Tableau 7 : Dépenses et fonds affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017 .....	57
<b>Section IV : Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2017</b> .....	59

## SECTION I

### INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2017 est remis pour examen par le Secrétaire de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme, en vertu des procédures établies qui requièrent de ce dernier qu'il examine le rapport financier du Programme.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
3. C'est la sixième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS, ce qui continue d'optimiser la transparence, d'accroître la responsabilisation et d'améliorer les rapports financiers de l'ONUSIDA.
4. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'impact sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode diffère de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
5. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/la situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2017.

### Budget-plan de travail approuvé

6. L'UBRAF 2016–2021 est l'instrument qui permet au Programme commun de mettre en œuvre la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA adoptée par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 37<sup>e</sup> réunion d'octobre 2015. Il a pour objectif de soutenir la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : zéro nouvelle infection par le VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination.
7. Lors de sa 37<sup>e</sup> réunion d'octobre 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2016–2021 avec un budget de base d'US\$ 484,8 millions pour l'exercice biennal 2016–2017 (du même niveau que pour les quatre exercices biennaux précédents) ainsi que l'attribution d'US\$ 310,2 millions gérés par le Secrétaire et d'US\$ 174,6 millions à répartir entre les onze Coparrainants. Le Conseil a aussi demandé qu'on lui soumette un UBRAF révisé et davantage priorisé pour approbation lors de sa 38<sup>e</sup> réunion.
8. Lors de sa 38<sup>e</sup> réunion, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2016–2021 définitif, priorisé et plus détaillé, établi sur la base des recommandations du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur l'élaboration de l'UBRAF 2016–2021.

### Recettes

9. En 2017, les recettes totales se sont élevées à US\$ 232,9 millions pour les fonds de base et hors budget de base, dont US\$ 176,9 millions mis à la disposition au titre de l'UBRAF et US\$ 56 millions au titre de fonds hors budget de base. Sur ces fonds hors budget de base,

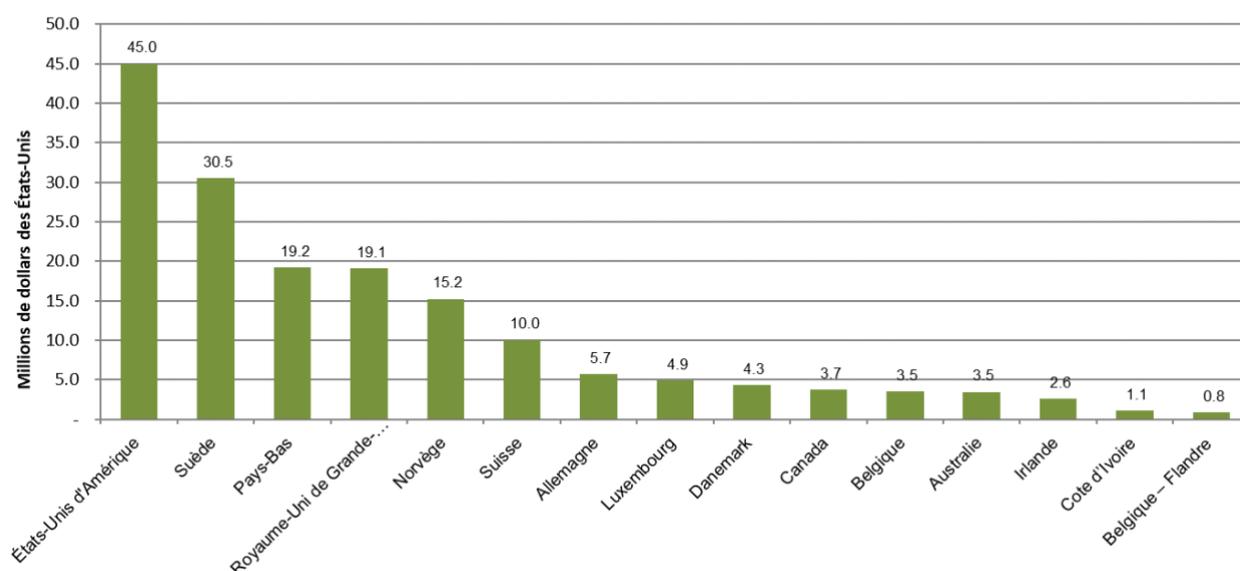
US\$ 52 millions ont été mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays, conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Le solde d'US\$ 4 millions correspondait à des gains de change latents d'un montant d'US\$ 2,5 millions et à des gains actuariels au titre du Fonds pour paiements de fin de contrat d'une montant d'US\$ 1,5 million. Le tableau 1 (ci-dessous) fournit le détail des recettes pour 2017 et 2016.

**Tableau 1 : Détail des recettes – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)**

Recettes	2017			Total 2016
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base	TOTAL	
Gouvernements	172 402 332	46 717 440	219 119 772	216 233 780
Organismes coparrainants	-	975 728	975 728	905 681
Autres	481 497	4 320 221	4 801 718	8 451 477
Produits financiers	3 978 772	4 061 922	8 040 694	3 997 512
<b>Total général</b>	<b>176 862 601</b>	<b>56 075 311</b>	<b>232 937 912</b>	<b>229 588 450</b>

10. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, des recettes totales d'US\$ 176,9 millions ont été mobilisées et mises à la disposition de l'UBRAF. Cela représente 73 % de l'objectif de mobilisation de ressources du Secrétariat d'US\$ 242,4 millions pour 2017 (contre US\$ 180,3 million ou 75 % en 2016, US\$ 200,9 millions ou 83 % en 2015 et US\$ 232,8 millions ou 96 % en 2014), d'où un déficit de US\$ 65,5 millions par rapport au budget approuvé par le Conseil de Coordination du Programme. Le déficit d'US\$ 65,5 millions de 2017 est supérieur aux déficits de US\$ 62 millions et US\$ 42 millions de 2016 et 2015, respectivement. Le graphique 1 (ci-dessous) présente le détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2017.

**Graphique 1 : Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2017 (en millions de dollars des États-Unis)**



## Dépenses

11. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2017 se sont élevées à US\$ 225,2 millions dont US\$ 172,4 millions au titre de dépenses de l'UBRAF pour 2016-2017. Les dépenses au titre des fonds hors budget de base représentaient US\$ 50,3 millions. Les charges financières représentaient US\$ 2,5 millions. Le tableau 2 (ci-dessous) donne le détail des dépenses par type de fonds pour 2017 et 2016.

**Tableau 2 : Détail des dépenses – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)**

Dépenses	2017	2016
Fonds de base de l'UBRAF	172 425 127	179 784 783
Fonds hors budget de base	50 311 636	40 482 468
Dépenses de l'année précédente	-	3 152 381
Charges financières	2 470 891	3 559 958
<b>Total général</b>	<b>225 207 654</b>	<b>226 979 590</b>

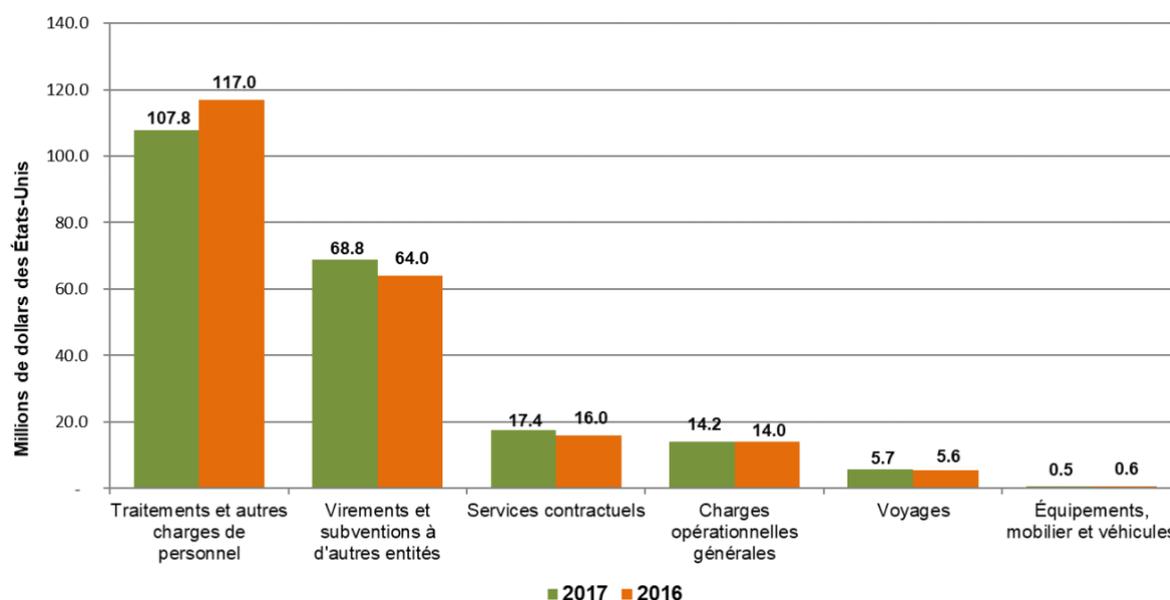
12. Compte tenu de l'insuffisance prévue des recettes du Programme commun et conformément à la décision 6.8 de la 37<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de veiller à ce que le Secrétariat soit suffisamment financé à partir de l'UBRAF, la moitié de l'allocation de base de l'UBRAF prévue pour 2017 a été fournie aux Coparrainants (US\$ 43,7 millions contre US\$ 87,3 millions dans le budget approuvé). Parallèlement, les dépenses du Secrétariat au titre de l'UBRAF pour 2016 ont été réduites de 15 % par rapport à l'UBRAF approuvé (dépenses ramenées à US\$ 131,7 millions, soit une diminution d'US\$ 23,3 millions par rapport aux US\$ 155 millions dans le budget approuvé).
13. Grâce au repositionnement stratégique opéré en 2016 et aux initiatives et mesures mises en place afin de réduire les coûts et d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité, le Secrétariat a réussi à réduire de 15 %, soit US\$ 23,3 millions, sa part approuvée dans les dépenses de l'UBRAF (ramenées à US\$ 131,7 millions contre US\$ 155 millions dans le budget approuvé). Les dépenses du Secrétariat au titre de l'UBRAF en 2017, qui se sont élevées à US\$ 131,7 millions, ont également diminué de 5,9 %, soit US\$ 8,3 millions, par rapport aux dépenses de l'année 2016, qui s'étaient élevées à US\$ 140 millions.
14. Par ailleurs, le total des dépenses en 2017, d'un montant d'US\$ 214,5 millions, à peu près stable par rapport l'année précédente, a diminué de 1,1 %, soit US\$ 2,5 millions, par rapport au total des dépenses en 2016, qui s'élevait à US\$ 217 millions. Cela est visible dans le tableau 3 et sur le graphique 2 (ci-dessous), qui montrent également une réduction des coûts dans la catégorie des charges de personnel et des dépenses stables dans les autres grandes catégories (par rapport à 2016).

**Tableau 3 : Détail des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)**

Dépenses	2017	2016
Traitements et autres charges de personnel <sup>a/</sup>	107 828 029	117 013 794
Virements et subventions à d'autres entités	68 754 908	63 950 707
Services contractuels	17 440 269	15 965 227
Charges opérationnelles générales	14 181 316	13 958 955
Voyages	5 712 605	5 574 217
Équipements, mobilier et véhicules	541 989	561 633
<b>Sous-total</b>	<b>214 459 116</b>	<b>217 024 533</b>
Amortissements	670 342	706 534
Charges financières	2 470 891	3 559 958
ASHI et paiements de fin de contrat (valorisations actuarielles)	7 607 305	5 688 565
<b>Total Expense</b>	<b>225 207 654</b>	<b>226 979 590</b>

<sup>a/</sup> **Exclut** des montants d'US\$ 7,6 millions pour 2017 et d'US\$ 5,7 millions pour 2016 relatifs à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel liées à la variation du passif actuariel.

**Graphique 2 : Détail des dépenses par principales catégories pour les années 2017 et 2016**  
(en millions de dollars des États-Unis)



## Solde des fonds

15. Du fait de sa nature de programme financé par des contributions volontaires, l'ONUSIDA a besoin d'un solde de fonds qui lui sert de fonds de roulement pour initier et mettre en œuvre les activités dans l'attente de la réception des promesses de don fermes/des contributions. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris le virement de fonds aux Coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
16. Lors de sa 26<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé la fixation d'un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit US\$ 170,0 millions) du budget biennal de l'ONUSIDA. De plus, lors de sa 36<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé le niveau minimum du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit US\$ 107 millions) de son budget biennal.
17. Au 31 décembre 2017, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 82 millions, soit 16,9 % du budget biennal<sup>1</sup> (contre US\$ 79,8 millions, soit 16,5 % au 31 décembre 2016, et US\$ 82,6 millions, soit 17 % au 31 décembre 2015). Ce niveau est inférieur au niveau minimum de 22 % (soit US\$ 107 millions) du budget biennal approuvé par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2015.
18. Bien que le solde net des fonds de l'UBRAF soit inférieur au niveau minimum approuvé, il convient de noter que le Secrétariat a réussi à maintenir le solde net des fonds presque au même niveau qu'en 2016 malgré de fortes contraintes financières. Cela a été rendu possible grâce aux initiatives et mesures mises en place pour réduire les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité et au virement de 50 % des allocations des Coparrainants pour 2017.
19. Ainsi qu'il est souligné dans le paragraphe 15, le solde des fonds de l'UBRAF correspond au fonds de roulement du Programme commun. Il permet au Programme commun de virer des fonds aux Coparrainants au début de chaque année et de fonctionner sans interruption. Cependant, comme le niveau du solde des fonds au 31 décembre 2017 reste inférieur au solde minimal fixé par le Conseil de Coordination du Programme, le Secrétariat continuera de suivre de très près le solde des fonds et intensifiera la mobilisation des ressources pour veiller à ce que ce solde soit maintenu à un niveau permettant une mise en œuvre efficace de l'UBRAF.

---

<sup>1</sup> Outre un montant d'US\$ 172,4 millions dépensés en 2017 au titre de l'UBRAF 2016–2017, un montant d'US\$ 3 millions a été affecté pendant l'année 2017 (correspondant à des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2018). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2017 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de 2018 s'élevait à US\$ 81,7 millions (84,7 millions moins 3 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2017).

## **SECTION II**

### **ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2017. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2017.

## Certification des comptes

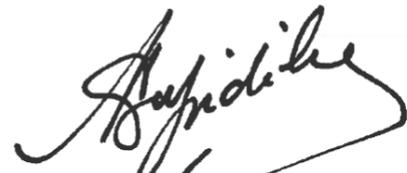
Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



George Farhat  
Director, Planning, Finance  
and Accountability a.i.

Georges Fahrhat  
Directeur par intérim,  
Département Planification,  
Finance et Responsabilisation

Le 6 mars 2018



Michel Sidibé  
Executive Director  
UNAIDS

Michel Sidibé  
Directeur exécutif  
ONUSIDA

République des Philippines  
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

**LETTRE DE TRANSMISSION**

**Le 10 avril 2018**

**Madame/Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Coordination du Programme le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

**Michael G. Aguinaldo**  
**Président de la Commission de vérification des comptes**  
**République des Philippines**  
**Commissaire aux comptes**

**Madame/Monsieur le Président**  
Conseil de Coordination du Programme  
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida  
Genève, Suisse



République des Philippines  
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Au Conseil de Coordination du Programme**

#### **Opinion**

Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA, qui se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'année close à cette date, et des notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principaux principes comptables.

Notre opinion est que les états financiers joints présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2017, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons conduit notre mission de vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) publiées par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance. En vertu de ces normes, nos responsabilités sont décrites dans la section sur les *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers* de notre rapport. Nous sommes une entité indépendante de l'ONUSIDA conformément aux exigences éthiques requises pour la vérification des états financiers et nous avons honoré nos responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous considérons les informations probantes recueillies durant la mission comme suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

#### **Autres informations**

La Direction est responsable des autres informations. Ces autres informations se composent des informations incluses dans **le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'année close le 31 décembre 2017**, mais n'incluent pas les états financiers ni notre rapport du Commissaire aux comptes sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'émettons aucune garantie d'aucune forme les concernant.

Dans le cadre de notre mission de vérification des états financiers, il nous incombe de prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, d'évaluer si ces autres informations présentent ou non des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux informations que nous détenons et qui sont issues de nos vérifications, ou comportent

autrement des anomalies significatives. Si les travaux que nous avons réalisés nous incitent à conclure que ces autres informations contiennent des anomalies significatives, nous sommes alors tenus d'en rendre compte. Nous n'avons aucune déclaration à faire à cet égard.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes en charge de la gouvernance concernant les états financiers**

Conformément aux normes IPSAS, la Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle et sincère des états financiers, et de tout contrôle interne qu'elle estimera nécessaire pour faciliter la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, des problèmes relatifs à la poursuite de l'activité et en utilisant le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si la Direction prévoit de liquider l'ONUSIDA ou de cesser ses activités, ou ne dispose pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière de l'ONUSIDA.

### **Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers**

Notre mission a pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport du Commissaire aux comptes incluant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un degré élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'une vérification réalisée conformément aux ISA détectera toujours une anomalie significative si elle existe. Les anomalies peuvent survenir d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si l'on pense raisonnablement qu'elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une mission de vérification réalisée conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et conservons un esprit critique tout le long des vérifications. Par ailleurs, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et exécutons des procédures de vérification en réponse à ces risques, et obtenons des données probantes suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, la fraude étant susceptible de concerner une entente illicite, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le contournement d'un contrôle interne.
- Acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, mais pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'ONUSIDA.
- Évaluons l'adéquation des principes comptables utilisés et du caractère raisonnable des estimations comptables et informations liées divulguées par la Direction.
- Concluons quant à l'adéquation de l'utilisation, par la Direction, du principe comptable de continuité de l'exploitation et, sur la base des données probantes obtenues, si des incertitudes significatives existent liées à des événements ou des situations susceptibles de faire planer un doute majeur sur la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe des incertitudes significatives, nous sommes alors tenus, dans le rapport du Commissaire aux comptes, d'attirer l'attention sur les informations

liées divulguées dans les états financiers, ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les données probantes de la vérification obtenues jusqu'à la date de notre rapport.

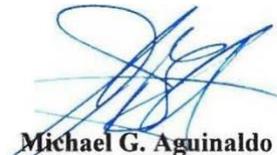
- Évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations divulguées, et si les états financiers présentent ou non une image fidèle et sincère des opérations et des événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la mission de vérification et des constatations significatives de la vérification, y compris toute déficience majeure des contrôles internes identifiée durant notre mission.

### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

En outre, notre opinion est que les opérations de l'ONUSIDA dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre mission de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également publié un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'ONUSIDA.



...  
**Michael G. Aguinaldo**  
**Président de la Commission de**  
**vérification des comptes**  
**Commissaire aux comptes de la**  
**République des Philippines**

**Quezon City, Philippines**  
**Le 10 avril 2018**

*État I*

État de la situation financière

Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2017

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	4.1	145 527 017	153 686 718
Créances courantes	4.2	110 541 452	78 770 496
Créances sur le personnel	4.3	1 927 433	1 773 017
Paievements anticipés	4.4	496 699	3 411 564
Autres créances courantes	4.5	56 745	16 105
<b>Total des actifs courants</b>		<b>258 549 346</b>	<b>237 657 900</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Créances non courantes	4.2	26 740 517	32 577 400
Immobilisations corporelles	4.8	21 231 816	21 837 096
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>47 972 333</b>	<b>54 414 496</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>306 521 679</b>	<b>292 072 396</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Contributions reçues par avance	4.9	0	97 666
Dettes	4.1	7 456 834	4 462 852
Dettes envers le personnel	4.11	99 170	300 048
Avantages du personnel courants	4.12	8 831 138	8 842 146
Recettes différées courantes	4.13	24 944 173	21 933 665
Emprunts à long terme – part courante	4.14	611 452	583 415
<b>Total des passifs courants</b>		<b>41 942 767</b>	<b>36 219 792</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel non courants	4.12	87 354 408	63 642 278
Recettes différées non courantes	4.13	26 683 533	32 520 416
Emprunts à long terme – part non courante	4.14	21 679 554	21 233 916
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>135 717 495</b>	<b>117 396 610</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>177 660 262</b>	<b>153 616 402</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>			
<b>Actif net/réserves</b>			
Fonds de réserve	4.15	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		7 197 737	6 586 285
Fonds commun		(8 846 120)	(10 647 411)
Fonds non soumis à restrictions		84 658 898	82 490 168
Fonds soumis à restrictions		55 583 168	45 490 897
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.17	4 868 300	4 350 224
Avantages du personnel		(47 700 657)	(24 554 122)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		(1 899 909)	( 260 047)
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>128 861 417</b>	<b>138 455 994</b>
<b>TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>306 521 679</b>	<b>292 072 396</b>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

**État II**

**État de la performance financière**

**Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017**

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires	5.2		
Gouvernements		219 119 772	216 233 780
Organismes coparrainants		975 728	905 681
Autres		4 801 718	8 451 477
Produits financiers	5.3	8 040 694	3 997 512
<b>Total des produits</b>		<b>232 937 912</b>	<b>229 588 450</b>
<b>Dépenses</b>			
	5.4		
Traitements et autres charges de personnel		115 435 334	122 702 359
Virements et subventions à d'autres entités		68 754 908	63 950 707
Services contractuels		17 440 269	15 965 227
Charges opérationnelles générales		14 181 316	13 958 955
Voyages		5 712 605	5 574 217
Équipements, véhicules et mobilier		541 989	561 633
Amortissements		670 342	706 534
Charges financières		2 470 891	3 559 958
<b>Total des charges</b>		<b>225 207 654</b>	<b>226 979 590</b>
<b>Total excédent/(déficit) pour l'année</b>		<b>7 730 258</b>	<b>2 608 860</b>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

**État III**

**État des variations de l'actif net/la situation nette**

**Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017**

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2017	Variations 2017	Adjustments 2017	31 décembre 2016
<b>Actif net/réserves</b>	4.15				
<b>Fonds de réserve</b>	4.16	<b>35 000 000</b>			<b>35 000 000</b>
<b>Fds propres engagés dans des immobilisations</b>		4 458 270			4 458 270
Ajustement des prêts		2 739 467	611 452		2 128 015
<b>Total Fonds propres eng. ds immobilisations</b>		<b>7 197 737</b>	<b>611 452</b>	-	<b>6 586 285</b>
<b>Fonds commun</b>					
Amortissement des immobilisations corporelles		(6 089 868)	( 670 342)		(5 419 526)
Réserve de réévaluation		(2 756 252)	2 471 633		(5 227 885)
<b>Total Fonds commun</b>		<b>(8 846 120)</b>	<b>1 801 291</b>	-	<b>(10 647 411)</b>
<b>Fonds non soumis à restrictions</b>					
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		84 658 898	2 598 730	( 430 000)	82 490 168
<b>Fonds soumis à restrictions</b>					
Fds. supp. de l'UBRAF soumis à restrictions		37 293 110	8 649 956		28 643 154
Fonds extrabudgétaires		18 290 058	1 442 315		16 847 743
<b>Total Fonds soumis à restrictions</b>		<b>55 583 168</b>	<b>10 092 271</b>	-	<b>45 490 897</b>
<b>Autres fonds</b>					
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.17	4 868 300	88 076	430 000	4 350 224
<b>Fonds pour les avantages du personnel</b>					
Paielements de fin de contrat		4 571 894	1 868 149		2 703 745
Assurance-maladie du personnel		(51 898 794)	(7 607 305)	(17 284 067)	(27 007 422)
Fonds spécial d'indemnisation		( 373 757)	( 82 544)	( 40 768)	( 250 445)
<b>Total Fonds pour les avantages du personnel</b>		<b>(47 700 657)</b>	<b>(5 821 700)</b>	<b>(17 324 835)</b>	<b>(24 554 122)</b>
<b>Fonds pour les droits non inclus dans le traitement</b>		<b>(1 899 909)</b>	<b>(1 639 862)</b>		<b>( 260 047)</b>
<b>Actif net/situation nette</b>		<b>128 861 417</b>	<b>7 730 258</b>	<b>(17 324 835)</b>	<b>138 455 994</b>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

**État IV**

**Tableau des flux de trésorerie**

**Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2017**

(en dollars des États-Unis)

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités</b>		
Excédent/(déficit) de l'année	7 730 258	2 608 860
Amortissements	670 342	706 534
(Augmentation)/diminution des créances courantes	(31 770 956)	(13 792 604)
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	5 836 883	(29 531 585)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	( 154 416)	497 524
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	2 914 865	( 911 022)
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	( 40 640)	16 905
Augmentation/(diminution) des contributions reçues par avance	( 97 666)	(3 888 271)
Augmentation/(diminution) des dettes	2 993 982	( 508 345)
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	( 200 878)	177 988
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	( 11 008)	( 716 413)
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	3 010 508	19 843 575
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	(5 836 883)	29 531 585
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	23 712 130	2 942 668
Augmentation/(diminution) des autres dettes courantes	-	-
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</i>	<u>8 756 521</u>	<u>6 977 399</u>
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement</b>		
(Augmentation)/dim. des acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>( 65 062)</u>	<u>( 205 401)</u>
<i>Flux de trésorerie des activités d'investissement</i>	<u>( 65 062)</u>	<u>( 205 401)</u>
<b>Flux de trésorerie d'activités de financement</b>		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part courante	28 037	583 415
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part non courante	445 638	( 358 450)
Ajustements directs de l'actif net/situation nette	<u>(17 324 835)</u>	<u>2 702 454</u>
Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement	<u>(16 851 160)</u>	<u>2 927 419</u>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	<u>(8 159 701)</u>	<u>9 699 417</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année</b>	<u>153 686 718</u>	<u>143 987 301</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<u>145 527 017</u>	<u>153 686 718</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.



## NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES

### 1. EXPOSÉ DES OBJECTIFS

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze institutions des Nations Unies appelés Coparrainants<sup>2</sup>.

Le Programme est dirigé par un Directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des Coparrainants et qui rend compte directement au Conseil de Coordination du Programme, lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont mentionnés dans le Mémorandum d'accord conclu entre les Coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision « Zéro nouvelle infection au VIH – Zéro discrimination – Zéro décès lié au sida. » et le nouvel énoncé de la mission du programme commun, qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ces objectifs actualisés sont les suivants :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus ;
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats ;
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour qu'ils puissent exercer une influence et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact ;
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante et sont intégrées aux efforts nationaux en matière de santé et de développement.

### 2. BASE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémorandum d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de présentation de l'information financière appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Lorsque les normes IPSAS ne prévoient

---

<sup>2</sup> Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme regroupait six institutions du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis cette date, cinq autres institutions des Nations Unies – l'UNODC, l'OIT, le PAM, le HCR et l'ONU-Femmes – sont devenues des organismes coparrainants de l'ONUSIDA.

rien concernant une norme spécifique, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées.

### **Monnaie fonctionnelle et conversion des devises**

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date de l'opération. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des monnaies.

Les actifs et les passifs libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur en fin d'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

### **Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations**

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions prises pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

### **États financiers**

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- État de la situation financière
- État de la performance financière
- État des variations de l'actif net/la situation nette
- Tableau des flux de trésorerie
- État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels
- Notes afférentes aux comptes comprenant un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations importantes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

## **3. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES**

### **3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA

conformément aux règles et pratiques en vigueur à l’OMS. L’ONUSIDA a adopté les notes d’information de l’OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l’OMS/ONUSIDA souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu’à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu’à leur cession et, partant, jusqu’au moment où l’OMS/ONUSIDA a transféré en substance l’ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu’à l’échéance et disponibles à la vente, des dépôts bancaires et autres créances. Les achats et les ventes de placements sont tous comptabilisés à la date de l’opération.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l’une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont inscrits par l’entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l’évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l’état de la performance financière de l’OMS/ONUSIDA correspondant à la période où ils/elles se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d’échange (swaps), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l’exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l’horizon temporel des objectifs de placement de chaque portefeuille. Si l’horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants.

Les placements détenus jusqu’à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d’échéance sont fixes et que l’OMS a l’intention et la possibilité de conserver jusqu’à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l’aide de la méthode du taux d’intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l’état de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l’OMS ne les a inscrits ni comme détenus à des fins de transactions, ni comme détenus jusqu’à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l’évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l’actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d’intérêt effectif sont comptabilisés dans l’état de la performance financière de l’OMS. Au 31 décembre 2017, l’OMS ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d’intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d’intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable. Les intérêts courus sont globalement détenus par l’OMS, ce qui inclut la portion attribuable à l’ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l’OMS pour son compte.

### **3.2 Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non recouvrement et après un examen minutieux de l’encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à douze mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de douze mois à la date d’arrêté des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

### **3.3 Stocks**

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

### **3.4 Paiements anticipés**

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008. Des avances sont versées aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2016–2021, le cas échéant.

### **3.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles d'une valeur d'US\$ 5000 et plus sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'état de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que leur valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable.

#### Acquisitions d'immobilisations corporelles

L'ONUSIDA a comptabilisé les équipements d'une valeur d'US\$ 5000 et plus acquis en 2017 au titre des immobilisations corporelles. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

#### Cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

#### Charges ultérieures

Les charges ultérieures liées aux principales rénovations et améliorations des immobilisations corporelles qui augmentent et étendent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évaluées à leur coût.

#### Amortissements

L'amortissement des immobilisations corporelles autres que les terrains est calculé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'actifs	Durée de vie utile estimée (en années)
Terrains	s/o
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

### 3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la durée de vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des « logiciels acquis en externe » s'échelonne de deux à six ans.

On considère que les immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues, ni cédées à la fin de leur durée de vie utile. Ces immobilisations sont examinées annuellement pour dépréciation.

### 3.7 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

### 3.8 Contributions reçues d'avance

Les contributions reçues d'avance proviennent d'accords juridiquement contraignants conclus entre l'ONUSIDA et ses donateurs en vertu desquels les fonds concernés exigibles par l'organisation sont reçus en avance.

### 3.9 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme, ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

### 3.10 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ;
- les indemnités de fin de contrat.

### **3.10a Avantages du personnel à court terme**

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêté des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

### **3.10b Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

#### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

### **3.11 Coûts d'emprunt**

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt

reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt ; l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

### **3.12 Recettes différées**

Des recettes différées sont comptabilisées lorsque des accords contractuels liant juridiquement le Programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions privées et publiques) sont confirmés et que les fonds sont affectés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêté des comptes.

### **3.13 Provisions et passifs éventuels**

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière et un passif correspondant est inscrit dans l'état de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement a été vérifiée et peut être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels, et leur existence n'est confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou de plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

### **3.14 Actifs éventuels**

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

### **3.15 Comptabilisation des produits**

**Contributions volontaires** – L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires qui sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou que les échéances de paiement se situent dans l'exercice en cours, les recettes sont comptabilisées immédiatement.

Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée ; une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

**Contributions en nature ou sous forme de service** – Les contributions en biens ou services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

### **3.16 Comptabilisation des charges**

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont versés.

### **3.17 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds**

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les cinq types de fonds de l'ONUSIDA sont : les fonds de base de l'UBRAF ; les fonds supplémentaires de l'UBRAF ; les fonds extrabudgétaires ; le fonds commun ; le fonds pour les avantages du personnel et autres fonds. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

### **3.18 Tableau des flux de trésorerie**

Le Tableau des flux de trésorerie (état IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

### **3.19 Comparaison avec le budget**

Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'état V, intitulé « État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels ». Le Conseil de Coordination du Programme approuve le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, et les états financiers de l'ONUSIDA englobent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et aux entités. Ces différences peuvent aussi exister concernant les modes de présentation et les systèmes de classement retenus pour établir les états financiers et le budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'état V et des montants réels présentés dans l'état II et l'état IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

## 4. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### 4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde de l'OMS inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour le compte de l'ONUSIDA s'élevaient à US\$ 145 527 017 (US\$ 153 686 718 au 31 décembre 2016).

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Encaisse et fonds en banque (comptes d'avances)	104 965	132 202
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	<u>145 422 052</u>	<u>153 554 516</u>
<b>Total de la trésorerie (et éq.) détenue par l'OMS</b>	<u>145 527 017</u>	<u>153 686 718</u>

### Placements

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme, dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons tactiques de placement à court terme, les gestionnaires de placements externes de ces portefeuilles peuvent périodiquement décider d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne modifiera pas la classification en « court terme » de ces actifs financiers sauf si l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et la durée de leur référentiel ont été allongés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme sont destinés aux fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité. Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde lors de leur première comptabilisation dans le portefeuille du Fonds des paiements de fin de contrat sont classés

en « placements à long terme » en fonction de l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et de la durée de leur référentiel, lesquels sont tous les deux supérieurs à un an.

## **Exposition au risque**

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à un mandat défini. Le Comité consultatif pour les investissements (Advisory Investment Committee) examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des placements et le risque d'investissement de chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts externes en investissement qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du Directeur général de l'OMS.

## **Risque de crédit**

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit ainsi que des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les mandats d'investissement. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe, afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vues attribuer une notation de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une notation de crédit.

## **Risque de taux d'intérêt**

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2017, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,5 an pour les placements à court terme et de 6,9 ans pour les placements à long terme. La durée des placements à long terme a été allongée en achetant des instruments obligataires à plus long terme de manière à s'aligner davantage sur la durée des engagements financés par ces placements.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

## **Risque de change**

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des devises autres que le dollar des États-Unis, s'exposant ainsi un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de devises et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-

Unis des opérations effectuées dans d'autres devises se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en fin d'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

### Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des devises autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2018 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change vis-à-vis du dollar grâce à des contrats de change à terme conclus en 2017. Au 31 décembre 2017, les contrats de change à terme conclus à des fins de couverture représentaient CHF 17,3 millions. Les pertes latentes nettes sur ces contrats s'élevaient à US\$ 0,1 million au 31 décembre 2017 (contre US\$ 0,7 million de pertes nettes au 31 décembre 2016). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2018.

### Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les créances et les dettes, et chaque position nette significative en devise est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2017, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Contrats de change à terme vendus	Total du montant	Total du montant	Gains/(pertes)
	vendu	acheté	latents
		(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Euro	15 150 000	18 131 128	( 88 622)
Livre sterling	22 500 000	30 282 921	( 157 298)
<b>Total</b>		<b>48 414 049</b>	<b>( 245 920)</b>

### 4.2 Créances

Au 31 décembre 2017, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 137,3 millions (US\$ 111,3 millions au 31 décembre 2016). Sur ce montant, US\$ 80,4 millions correspondaient à des encours de lettres de crédit du Gouvernement des États-Unis et US\$ 56,9 millions représentaient des sommes à recevoir exigibles lors d'exercices futurs (réparties entre des créances courantes et des créances exigibles en 2019 et au-delà). Une provision pour créances douteuses a été constituée après examen de l'encours des créances pour US\$ 0,2 million.

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Créances courantes</b>		
UBRAF	68 152 472	52 221 701
Fonds supplémentaires	37 622 888	21 253 977
Fonds extrabudgétaires	5 012 683	5 541 409
Provision pour créances douteuses sur fonds extrabudgétaires	( 246 591)	( 246 591)
<b>Total des créances courantes</b>	<b>110 541 452</b>	<b>78 770 496</b>
<b>Créances non courantes</b>		
UBRAF	25 892 612	28 940 839
Fonds supplémentaires	790 921	2 144 122
Fonds extrabudgétaires	-	1 435 455
Autres	56 984	56 984
<b>Total des créances non courantes</b>	<b>26 740 517</b>	<b>32 577 400</b>
<b>Total des créances</b>	<b>137 281 969</b>	<b>111 347 896</b>

### **4.3 Créances sur le personnel**

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l’OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l’allocation pour frais d’études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d’études qui sont réglées à la fin de l’année scolaire. Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l’allocation pour frais d’étude de chaque enfant en début d’année scolaire et sont réglés à la fin de celle-ci.

Au 31 décembre 2017, l’encours des créances sur le personnel s’élevait à US\$ 1,9 million et incluait les avances sur traitements, les avances pour loyers, les avances pour frais de voyages et les avances sur allocations pour frais d’études (US\$ 1,8 million au 31 décembre 2016). Les avances au titre des allocations pour frais d’études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l’année scolaire 2017–2018.

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Créances sur le personnel</b>		
Avances sur traitement	38 968	111 439
Avances relatives aux loyers	428 383	233 272
Avances sur allocations pour frais d’études	1 227 934	1 407 002
Avances relatives aux frais de voyage	15 712	20 607
Cotisations d’assurance prévues pour congés de maladie	54 184	697
Autres avances relatives au personnel	162 252	-
<b>Total des créances sur le personnel</b>	<b>1 927 433</b>	<b>1 773 017</b>

#### **4.4 Paiements anticipés**

Au 31 décembre 2017, le montant total des paiements anticipés s'élevait à US\$ 0,5 million (US\$ 3,4 millions au 31 décembre 2016). Sur ce montant, US\$ 0,3 million correspondent au paiement de fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2018. Le montant restant d'US\$ 0,2 million concerne des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA.

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Paiements anticipés</b>		
Avances au PNUD	146 048	250 330
Avances aux fournisseurs	350 651	3 161 234
<b>Total des paiements anticipés</b>	<b>496 699</b>	<b>3 411 564</b>

#### **4.5 Autres créances courantes**

Au 31 décembre 2017, l'encours des autres créances représentait US\$ 56 745 et concernait principalement des créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

#### **4.6 Stocks**

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées, dont la valeur de réalisation est nulle. Le coût des publications passé en charges en 2017 s'élevait à US\$ 17 533.

#### **4.7 Immobilisations incorporelles**

Le Secrétariat ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

#### **4.8 Immobilisations corporelles**

##### Bâtiments

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Par conséquent, le montant du terrain n'a pas été évalué et ne figure pas dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et il est amorti selon la méthode linéaire.

##### Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5000 acquis en 2017.

La valeur des actifs acquis en 2017 a été amortie sur la durée de vie utile estimée suivant la méthode linéaire. Des équipements d'un coût initial total d'US\$ 756 400 ont été totalement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat.

	Bâtiments	Aménagements	Véhicules	Équipements de communication et informatiques	Autres équipements	Total
	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)	(en US\$)
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	970 203	321 587	340 089	27 256 622
Amortissement cumulé	(4 268 910)	( 10 168)	( 558 672)	( 308 296)	( 273 480)	(5 419 526)
Total Valeur comptable au 31 décembre 2016	21 344 535	1 130	411 531	13 291	66 609	21 837 096
Variation entre le 1er et le 31 décembre 2017						
Acquisitions	-	-	53 625	5 597	5 840	65 062
Cessions						
Amortissements	( 426 891)	( 1 130)	( 194 105)	( 9 214)	( 39 002)	( 670 342)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>20 917 644</b>	<b>-</b>	<b>271 051</b>	<b>9 674</b>	<b>33 447</b>	<b>21 231 816</b>

#### 4.9 Contributions reçues d'avance

Il s'agit des fonds reçus par avance pour des activités débutant en 2018. En 2017, aucune contribution n'a été reçue à l'avance.

#### 4.10 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2017 s'élevait à US\$ 7,5 millions (US\$ 4,5 millions au 31 décembre 2016).

	31 December 2017	31 December 2016
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Dettes</b>		
Dettes envers les fournisseurs	1 992 505	1 273 580
Dettes envers les participants aux réunions non n	69 616	-
Dettes cumulées au titre des biens et services	5 361 204	3 144 995
Autres dettes	33 509	44 277
<b>Total des dettes</b>	<b>7 456 834</b>	<b>4 462 852</b>

#### 4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2017 s'élevait à US\$ 0,1 million (US\$ 0,3 million au 31 décembre 2016). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Dettes envers le personnel</b>		
Traitements à payer	61 864	224 621
Autres dettes envers le personnel	37 306	75 427
<b>Total des dettes envers le personnel</b>	<b>99 170</b>	<b>300 048</b>

#### 4.12 Avantages du personnel

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, pour l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres entités non consolidées au 31 décembre 2017. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés. Selon les études actuarielles, le passif total au titre des avantages du personnel s'élevait à US\$ 162,9 millions (dont US\$ 96,2 millions sont enregistrés dans nos comptes) au 31 décembre 2017.

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Avantages du personnel courants</b>		
Paiements de fin de contrat	8 823 843	8 837 601
Fonds spécial d'indemnisation	7 295	4 545
<b>Total des avantages du personnel courants</b>	<b>8 831 138</b>	<b>8 842 146</b>
<b>Avantages du personnel non courants</b>		
Paiements de fin de contrat	9 671 800	10 966 361
Assurance-maladie après la cessation de service	77 031 710	52 140 338
Fonds spécial d'indemnisation	650 898	535 579
<b>Total des avantages du personnel non courants</b>	<b>87 354 408</b>	<b>63 642 278</b>
<b>Avantages du personnel</b>		
Paiements de fin de contrat	18 495 643	19 803 962
Assurance-maladie après la cessation de service	77 031 710	52 140 338
Fonds spécial d'indemnisation	658 193	540 124
<b>Total des avantages du personnel</b>	<b>96 185 546</b>	<b>72 484 424</b>

#### Paiements pour fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste fixée pour 2016-2017.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2017 a estimé que le passif total au titre des paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait à US\$ 10,9 millions (US\$ 12,1 millions au 31 décembre 2016). Ce calcul ne tient compte ni des primes de fin de service, ni des résiliations d'engagement par accord mutuel.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 7,6 millions au 31 décembre 2017. Le passif a été réduit d'US\$ 0,1 million par rapport au total d'US\$ 7,7 millions en 2016.

## **Assurance-maladie après la cessation de service**

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par les cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2017 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à US\$ 143,7 millions (US\$ 108,7 millions au 31 décembre 2016), dont US\$ 66,7 millions étaient financés, ce qui laissait un passif non financé d'US\$ 77 millions qui est indiqué dans l'état de la situation financière. Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), la perte actuarielle d'US\$ 17 millions a été directement transférée à l'actif net/situation nette en 2017 et une somme supplémentaire d'US\$ 7,6 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'état de la performance financière.

Bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service indique un passif non financé d'US\$ 77 millions au 31 décembre 2017, il convient de noter qu'à la suite de la décision prise lors de la 30<sup>e</sup> réunion (juin 2012) du Conseil de Coordination du Programme de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total d'US\$ 25,1 millions a été pour l'heure affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le passif non financé de cette assurance s'élevait à US\$ 51,9 millions au 31 décembre 2017 (c'est-à-dire US\$ 77 millions selon l'étude actuarielle moins le financement d'US\$ 25,1 millions).

## **Fonds spécial d'indemnisation**

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel frappé d'invalidité (pendant la durée de l'incapacité) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le Fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Selon l'étude actuarielle, le passif total s'élevait à US\$ 0,66 million au 31 décembre 2017 (US\$ 0,54 million au 31 décembre 2016). Conformément à la norme IPSAS 39, la perte actuarielle d'US\$ 0,04 million a été directement transférée à l'actif net/situation nette en 2017 et une somme supplémentaire d'US\$ 0,06 million a été comptabilisée en charge dans l'état de la performance financière.

## Calculs actuariels

Description	Assurance-maladie après la cessation de service	Paiements de fin de contrat, hors congés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO)</b>			
DBO au 31 décembre 2017	108 705 259	12 141 500	540 124
Coût des services pour 2017	10 703 955	818 403	64 258
Intérêts sur DBO pour 2017	2 715 274	323 396	18 286
(Paiements réels bruts au titre des prestations post service en 2017)	( 350 288)	(1 736 092)	( 5 243)
(Charges administratives réelles au titre des prestations post service en 2017)	( 25 513)		
Cotisations réelles des participants retraités en 2017	171 199		
Amendements au plan		( 19 650)	
Charges annuelles			
(Gains)/pertes sur DBO dus à des modifications des hypothèses financières	10 598 301	( 665 274)	19 185
(Gains)/pertes sur DBO dus à des modifications d'autres hypothèses	11 194 448	58 169	21 583
<b>DBO au 31 décembre 2017</b>	<b>143 712 635</b>	<b>10 920 452</b>	<b>658 193</b>
<b>RAPPROCHEMENT DES ACTIFS</b>			
Actifs SHI au 31/12/16, net de la provision au titre de l'article 470.1	56 564 921		
Extourne de la réserve engagée mais non payée au 31/12/2016	1 453 000		
(Paiements réels bruts totaux au titre des avantages pour 2017)	(3 974 369)	(1 736 092)	( 5 243)
(Charges administratives réelles totales au titre du SHI en 2017)	( 289 466)		
(Charges administratives réelles totales au titre du SHI Aetna en 2017)			
Cotisations totales réelles des participants au titre du SHI en 2017	3 098 053		
Cotisations totales réelles de l'ONUSIDA en 2017	5 960 204	1 736 092	5 243
Charges réelles d'assurance Aetna (payées directement par l'OPS) en 2017	( 655 936)		
(Augm.)/dimin. de la provision au titre de l'article 470.1 en 2017			
Intérêt sur les actifs nets SHI administrés par l'OMS pour 2017	1 505 161		
Rendement attendu des actifs pour 2017			
Gain/(perte) sur actifs du plan en 2017	4 439 129		
<b>Actifs SHI au 31/12/17, net de la provision au titre de l'article 470.1</b>	<b>68 100 697</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RAPPROCHEMENT de la réserve engagée non payée, compensation des actifs</b>			
Réserve engagée non payée au 31/12/2016	1 453 000		
Intérêts sur la réserve engagée non payée en 2017	36 325		
(Gains)/pertes sur la réserve engagée non payée	( 68 325)		
Réserve engagée non payée au 31/12/2017	1 421 000		
<b>Actifs nets (actifs bruts moins réserve engagée non payée au 31/12/2017)</b>	<b>(66 679 697)</b>		
<b>RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCIÈRES</b>			
Obligations au titre des prestations définies (DBO)			
Actives	123 596 447	10 920 452	461 318
Inactives	20 116 188		196 875
<b>Total DBO</b>	<b>143 712 635</b>	<b>10 920 452</b>	<b>658 193</b>
<b>Actifs du plan</b>			
(Actifs bruts du plan)	(68 100 697)		
Compensation au titre de l'article 470.1 du Règlement OMS	1 421 000		
<b>(Actifs nets du Plan)</b>	<b>(66 679 697)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(Excédent)/déficit net	77 032 938	10 920 452	658 193
(Actif)/passif courant		1 248 652	7 295
(Actif)/passif non courant	77 032 938	9 671 800	650 898
Gain/(perte) non comptabilisé		( 607 105)	
<b>(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>77 032 938</b>	<b>10 313 347</b>	<b>658 193</b>
<b>(Gain)/perte au titre des DBO</b>	<b>17 285 295</b>		<b>40 768</b>
(Actif)/passif courant		1 248 652	7 295
(Actif)/Passif non courant	77 032 938	9 671 800	650 898
<b>(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>77 032 938</b>	<b>10 920 452</b>	<b>658 193</b>
<b>Charges annuelles pour 2017</b>			
Coût des services	10 703 955	818 403	64 258
Coût des intérêts	1 246 438	323 396	18 286
Réévaluations		( 607 105)	
(Crédit)/coût des services passés		( 19 650)	
<b>Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance financière</b>	<b>11 950 393</b>	<b>515 044</b>	<b>82 544</b>
<b>Cotisations attendues pour 2018</b>			
Cotisation attendue de l'Organisation en 2018			
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel actif	5 209 000	1 270 315	7 407
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel inactif	665 000		
<b>Total des cotisations attendues pour 2018</b>	<b>5 874 000</b>	<b>1 270 315</b>	<b>7 407</b>
<b>Analyse de la sensibilité</b>			
<b>DBO 31 décembre 2017</b>			
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	110 774 340		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	143 712 635		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	188 775 792		
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1 %	192 555 968	11 861 487	831 283
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	143 712 635	10 920 452	658 193
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1 %	109 225 202	10 101 480	531 873

## Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année, afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

### Date d'évaluation

Ensemble des plans	31 décembre 2017
--------------------	------------------

### Discount rate

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (contre 2,8 % lors de la précédente évaluation). Sur la base des projections de versement des prestations, avec une pondération de 100 % sur la courbe AA Above Median d'Aon hors de Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 %.									
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe – 2,3 % (contre 2,5 % lors de la précédente évaluation).            Amériques – 3,8 % (contre 4,3 % lors de la précédente évaluation).            Autres pays – 4,0 % (contre 4,6 % pour la précédente évaluation).</p> <p>Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements des obligations d'entreprise de grande qualité. La méthode de la courbe de rendement est utilisée pour tenir compte des flux de trésorerie escomptés et de l'exposition supposée au risque de change propre à l'ASHI.</p> <p>Le passif est supposé encouru en francs suisses, euros et dollars des États-Unis, sur la base d'une combinaison approximative des passifs de l'ONUSIDA et des courbes de rendement suivantes :</p> <p>Suisse : courbe SIX – Swiss Exchange            Zone euro : courbe iBoxx Euro Zone            États-Unis : Aon Hewitt AA Bond Universe</p> <p>Les taux d'actualisation de l'évaluation du 31 décembre 2017 sont basés sur la localisation géographique des bureaux de l'ONUSIDA. Les taux ainsi obtenus sont arrondis à 0,1 % et présentés dans le tableau suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">% du taux pour 2017</th> </tr> <tr> <th>Suisse</th> <th>Zone euro</th> <th>États-Unis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">40%</td> <td style="text-align: center;">20%</td> <td style="text-align: center;">40%</td> </tr> </tbody> </table>	% du taux pour 2017			Suisse	Zone euro	États-Unis	40%	20%	40%
% du taux pour 2017										
Suisse	Zone euro	États-Unis								
40%	20%	40%								
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,1 % (contre 3,4 % pour la précédente évaluation). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 75 % sur la courbe AA Above Median d'Aon et de 25 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2017. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 %.									

### Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'inflation moyen pondéré utilisé est de 2,2 %. Les pondérations régionales sont utilisées de 100 % pour les taux hors de Suisse. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 %.
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe – 1,8 % (contre 1,4 % lors de la précédente évaluation).            Amériques et autres pays – 2,2 % (contre 2,5 % pour la précédente évaluation).</p> <p>Les taux d'inflation suivants sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée) et sont calculés selon les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies, en utilisant la même méthode de moyenne pondérée que celle utilisée pour le taux d'actualisation : 1,3 % pour la Suisse, 1,8 % pour la Zone euro de 1,8 % et 2,2 % pour les États-Unis.</p>
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'inflation moyen pondéré utilisé est de 2 %. Les pondérations régionales sont utilisées de 75 % pour les taux hors de Suisse et de 25 % pour le taux en Suisse. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 %.

### Barème annuel des traitements

Ensemble des plans	Comprend les augmentations au mérite/consécutives à des promotions, plus 3,5 % d'augmentations statiques au titre de l'inflation générale, plus la croissance de la productivité.
--------------------	---

#### Méthode actuarielle

Frais de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculées selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 39 et donc exclus de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Assurance-maladie après la cessation de service	Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et 5 ans de service continu) et la date de départ à la retraite.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle partielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifiait – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2015. Elle a révélé un excédent actuariel de 0,16 % (déficit de 0,72 % lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération ouvrant droit à pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2015 était de 23,54 % de la rémunération ouvrant droit à pension, contre un taux réel de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 141,1 % (127,5 % lors de l'évaluation de 2013). Si l'on tient compte du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation s'établissait à 100,9 % (91,2 % lors de l'évaluation de 2013).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2015, le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

En 2017, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été d'US\$ 20,3 millions (US\$ 22,9 millions en 2016). Les contributions prévues pour 2018 s'élèvent à US\$ 20 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente tous les deux ans un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org) de la Caisse commune.

#### 4.13 Recettes différées

Au 31 décembre 2017, les recettes différées s'élevaient à US\$ 51,6 millions (US\$ 54,5 millions au 31 décembre 2016). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2017, mais dont la comptabilisation en recettes est différée sur des exercices ultérieurs. Sur ce montant, une somme d'US\$ 26,7 millions correspond à des recettes différées non courantes pour 2019 et des exercices futurs.

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Recettes différées courantes		
UBRAF	19 442 151	16 524 410
Fonds supplémentaires	4 066 567	3 909 255
Fonds extrabudgétaires	1 435 455	1 500 000
Total des recettes différées courantes	<u>24 944 173</u>	<u>21 933 665</u>
Recettes différées non courantes		
UBRAF	25 892 612	28 940 839
Fonds supplémentaires	790 921	2 144 122
Fonds extrabudgétaires	-	1 435 455
Total des recettes différées non courantes	<u>26 683 533</u>	<u>32 520 416</u>
<b>Total des recettes différées</b>	<u><b>51 627 706</b></u>	<u><b>54 454 081</b></u>

#### 4.14 Emprunts à long terme

Lors de sa 12<sup>e</sup> réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS, pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué via une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

L'encours restant du prêt pour le bâtiment de l'ONUSIDA, qui s'élève à US\$ 22,3 millions, est indiqué au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de 0,36 % (0,35 % pour 2016) applicable aux obligations à 30 ans de la Confédération suisse. Sur l'encours total restant, un montant d'US\$ 0,6 million arrivera à échéance dans les 12 prochains mois et a été comptabilisé dans les dettes courantes.

#### 4.15 Variations de l'actif net/de la situation nette

Pendant l'année close le 31 décembre 2017, l'actif net/situation nette a diminué d'US\$ 9,6 millions, dont US\$ 7,7 millions concernaient un excédent de 2017 (contre un excédent d'US\$ 2,6 millions en

2016) et US\$ 17,3 millions concernaient des pertes actuarielles au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation, qui ont été directement transférés à l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, le Directeur exécutif a autorisé en 2017 le virement d'un total d'US\$ 0,43 million du solde des fonds pour financer le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Lors de sa 40<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue du 27 au 29 juin 2017, le Conseil de Coordination du Programme a pris note de la décision du Directeur exécutif.

Les engagements relatifs au personnel non provisionnés s'élevaient à US\$ 47,7 millions au 31 décembre 2017 (US\$ 24,6 millions au 31 décembre 2016), soit une augmentation nette d'US\$ 23,1 millions. Sur ce montant, US\$ 5,8 millions sont imputables à des variations des passifs actuariels de l'assurance-maladie après cessation de service, du Fonds spécial d'indemnisation et du Fonds pour les paiements de fin de contrat, et à une augmentation nette d'US\$ 0,3 million (liée au virement d'US\$ 3 millions du Fonds pour les paiements de fin de contrat aux fonds hors budget de base afin de couvrir la part du coût des résiliation d'engagement par accord mutuel en 2016 et une perte actuarielle d'US\$ 17,3 millions au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation).

#### **4.16 Fonds de réserve**

En attendant de recevoir les contributions de base, la mise en œuvre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités peut être financée par le Fonds de réserve, dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif ont été décidées lors de la 6<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

#### **4.17 Fonds pour la rénovation des bâtiments**

Le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments a été créé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 30<sup>e</sup> réunion en juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

## 5. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

### 5.1 Vue d'ensemble de l'état

L'état de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'opérations de financement.

### 5.2 Contributions volontaires

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 224,9 millions en 2017 (US\$ 225,6 millions en 2016), avec la répartition suivante : US\$ 219,1 millions proviennent de gouvernements ; US\$ 1 million proviennent des Coparrainants de l'ONUSIDA ; le solde d'US\$ 8,5 millions provient d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres entités des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé. Ce chiffre inclut US\$ 3,3 millions représentant des contributions sous forme de services et US\$ 0,1 million représentant des contributions en nature. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

	Fonds de base de l'UBRAF (en dollars des États-Unis)	Fonds supplémentaires (en dollars des États-Unis)	Fonds extrabudgétaires (en dollars des États-Unis)	Total 2017 (en dollars des États-Unis)	Total 2016 (in US dollars)
<b>Contributions volontaires</b>					
Gouvernements	172 402 332	31 828 654	14 888 786	219 119 772	216 233 780
Coparrainants	-	975 728		975 728	905 681
Autres	481 497	4 386 713	( 66 492)	4 801 718	8 451 477
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>172 883 829</b>	<b>37 191 095</b>	<b>14 822 294</b>	<b>224 897 218</b>	<b>225 590 938</b>

### 5.3 Produits financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 2,5 millions pour l'année close le 31 décembre 2017 ; les gains nets réalisés sur les opérations de change se sont élevés à US\$ 2,5 millions et les gains de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat ont été d'US\$ 0,6 million pour la même période. Les gains de change nets latents sur réévaluation des créances et ajustements du prêt suisse ont représenté US\$ 2,4 millions. L'ensemble se solde par un total de produits financiers d'US\$ 8 millions au 31 décembre 2017 (US\$ 4 millions au 31 décembre 2016). Les produits d'intérêt sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et affectés par l'OMS à l'ONUSIDA.

	31 décembre 2017 (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2016 (en dollars des États-Unis)
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts	2 470 084	2 865 588
Gains de change réalisés sur la couverture du bilan	-	1 131 924
Gains de change nets latents	2 491 872	-
Gains de change nets latents sur réévaluation	2 471 633	-
Gains de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin d	607 105	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>8 040 694</b>	<b>3 997 512</b>

### 5.4 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière.

#### **5.4.1 Traitements et autres charges associées**

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel sur l'ensemble des sites et comprennent les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres prestations (ex : retraite et assurance) payées par le Programme. Les charges de personnel incluent également l'augmentation du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel, qui est comptabilisé en charge dans l'état de la performance financière.

#### **5.4.2 Virements et subventions à d'autres entités**

Cela correspond à des contrats signés avec des Coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi qu'à des virements effectués au bénéfice des Coparrainants de l'ONUSIDA correspondant à leur part au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016.

#### **5.4.3 Services contractuels**

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

#### **5.4.4 Charges opérationnelles générales**

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

#### **5.4.5 Déplacements**

Le total des frais de déplacement correspond au coût total des voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Il inclut les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux déplacements.

#### **5.4.6 Équipements, véhicules et mobilier**

Les équipements, les véhicules et le mobilier sont inscrits en charges au moment de leur livraison. Les immobilisations corporelles acquises en 2016 ont été comptabilisées comme des éléments d'actifs conformément à la norme IPSAS 17.

#### **5.4.7 Amortissement**

L'amortissement est inscrit en charge au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

### 5.4.8 Charges financières

Elles incluent les pertes réalisées sur les opérations de couverture et de change ainsi que les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation.

	<b>31 décembre 2017</b> <small>(en dollars des États-Unis)</small>	<b>31 décembre 2016</b> <small>(en dollars des États-Unis)</small>
<b>Charges financières</b>		
Frais bancaires et commissions de gestion des placements	1 682	24 608
Pertes de change nettes réalisées	-	1 826 103
Pertes de change nettes latentes sur réévaluation	-	1 177 844
Pertes de change réalisées sur la couverture du bilan	2 127 527	-
Coût actuariel des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	341 682	531 403
<b>Total des charges financières</b>	<b>2 470 891</b>	<b>3 559 958</b>

## 6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tableau annexé 1

État de la performance financière par segment

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2017

(en dollars des États-Unis)

	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds de base de l'UBRAF								Sous-total Fonds hors budget de base	TOTAL
		Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extrabudgétaires	Paiements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds commun	Éliminations		
<b>Produits</b>											
Gouvernements	172 402 332	31 828 654	14 888 786							46 717 440	219 119 772
Organismes coparrainants		975 728								975 728	975 728
Autres	481 497	4 386 713	(66 492)							4 320 221	4 801 718
Produits financiers	3 978 772			1 502 213						2 559 709	8 040 694
<b>Total</b>	<b>176 862 601</b>	<b>37 191 095</b>	<b>14 822 294</b>	<b>1 502 213</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 559 709</b>	<b>-</b>	<b>56 075 311</b>	<b>232 937 912</b>
Coûts d'appui au Programme			2 674 855						(2 674 855)	-	-
Virements de salaires à des fonds dédiés				2 305 239	8 194 572				(10 499 811)	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>176 862 601</b>	<b>37 191 095</b>	<b>17 497 149</b>	<b>3 807 452</b>	<b>8 194 572</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2'559'709</b>	<b>(13 174 666)</b>	<b>56 075 311</b>	<b>232 937 912</b>
<b>Charges</b>											
Traitements et autres charges de personnel	102 132 735	1 884 699	3 627 770	1 486 132	9 132 246	64 258	7 607 305		(10 499 811)	13 302 599	115 435 334
Virements et subventions à d'autres entités	46 144 455	11 667 191	10 943 262							22 610 453	68 754 908
Services contractuels	5 990 445	10 336 547	411 923		701 354					11 449 824	17 440 269
Charges opérationnelles générales	13 055 423	808 667	173 927	143 010	289					1 125 893	14 181 316
Voyages	3 692 898	1 964 497	67 900	(13 235)	545					2 019 707	5 712 605
Équipements, véhicules et mobilier	1 032 925	110 520	9 996					(611 452)		(490 936)	541 989
Coûts d'appui au Programme	85 781	1 769 018	820 056						(2 674 855)	(85 781)	-
Amortissements								670 342		670 342	670 342
Charges financières	2 129 209			323 396		18 286				341 682	2 470 891
<b>Total des charges</b>	<b>174 263 871</b>	<b>28 541 139</b>	<b>16 054 834</b>	<b>1 939 303</b>	<b>9 834 434</b>	<b>82 544</b>	<b>7 607 305</b>	<b>58 890</b>	<b>(13 174 666)</b>	<b>50 943 783</b>	<b>225 207 654</b>
<b>Excédent/(déficit) total par fonds</b>	<b>2 598 730</b>	<b>8 649 956</b>	<b>1 442 315</b>	<b>1 868 149</b>	<b>(1 639 862)</b>	<b>(82 544)</b>	<b>(7 607 305)</b>	<b>2 500 819</b>	<b>0</b>	<b>5 131 528</b>	<b>7 730 258</b>

## 7. COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette et le tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'état V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse et du Canton de Genève.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le rapprochement entre, d'une part, les montants réels portés dans l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V), sur une base comparable, et d'autre part, les montants réels portés dans l'état de la performance financière (état II) et le tableau des flux de trésorerie (état IV) pour l'année close le 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous :

### Rapprochement de l'utilisation du budget (état V) et du tableau des flux de trésorerie (état IV) au 31 décembre 2017

	2017			
	Opérations (en dollars des États-Unis)	Investissements (en dollars des États-Unis)	Financements (en dollars des États-Unis)	Total (en dollars des États-Unis)
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (état V)	(172 425 127)			(172 425 127)
Différences de base	( 611 452)	( 65 062)	(16 851 160)	(17 527 674)
Différences de calendrier	-			-
Différences de présentation	128 334 059			128 334 059
Différences relatives aux entités	53 459 041			53 459 041
<b>Montant réel inscrit dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)</b>	<b>8 756 521</b>	<b>( 65 062)</b>	<b>(16 851 160)</b>	<b>(8 159 701)</b>
	8 756 521	( 65 062)	(16 851 160)	(8 159 701)

## 8. DISPENSES ADMINISTRATIVES, MONTANTS PASSÉS PAR PERTES ET PROFITS, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX ET FRAUDES

Durant l'année close le 31 décembre 2017, il n'y a eu ni dispense administrative, ni montant passé par pertes et profits, ni versement à titre gracieux.

Un cas de fraude présumée a été signalé au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS, qui mène les enquêtes pour le compte de l'ONUSIDA.

## 9. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LA HAUTE DIRECTION

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D1 ou supérieure, qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Programme commun.

Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour déplacements statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous.

Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Durant l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de direction essentiel au-delà de ceux proposés au personnel n'appartenant pas à ce groupe.

### Personnel de direction essentiel

(en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	22
Indemnités et ajustements de poste	4 494 941
Droits	396 969
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	1 347 495
Total des rémunérations 2017	6 239 405
Avances en cours par rapport aux droits	79 661
Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)	-

## 10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2017. À la date de certification des présents comptes par le Directeur exécutif et de transmission au Commissaire aux comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

## 11. PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS ÉVENTUELS

### Passif éventuel

Au 31 décembre 2017, quatre affaires (appels) liées au personnel étaient en suspens devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS. Les recommandations respectives du Comité devraient être transmises au Directeur exécutif de l'ONUSIDA pour décision en 2018. Aucun litige (plainte) lié au personnel n'était en cours devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. La procédure engagée auprès du Tribunal administratif de l'OIT en 2016 a été rejetée dans sa totalité. Le Secrétariat ne comptabilise aucun engagement contractuel important.

### Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour les locaux qui abritent ses bureaux de liaison, ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays. Les futurs loyers à payer indiqués ci-après s'élèvent au minimum à :

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
<b>Locations simples</b>		
à moins d'un an	1 719 277	2 924 701
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	5 250 722	4 784 266
à plus de cinq ans	643 281	574 583
<b>Total des engagements au titre des locations simples</b>	<b>7 613 280</b>	<b>8 283 550</b>

### Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2017, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

Tableau annexé 2

**Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2017**

(en dollars des États-Unis)

<b>Contributions volontaires</b>	<b>Fonds mis à la disposition au titre de l'UBRAF 2017</b>
<b>Gouvernements</b>	
Argentine	10 000
Australie	3 453 569
Belgique	3 529 412
Belgique – Flandre	843 644
Canada	3 724 138
Chine	250 000
Cote d'Ivoire	1 084 003
Danemark	4 331 504
France	455 063
Allemagne	5 680 301
Ghana	200 000
Irlande	2 561 366
Japon	600 000
Kazakhstan	50 000
Liechtenstein	25 100
Luxembourg	4 915 114
Monaco	168 536
Pays-Bas	19 210 245
Nouvelle-Zélande	693 963
Norvège	15 210 015
Pologne	48 023
Portugal	111 982
Fédération de Russie	500 000
Suède	30 524 258
Suisse	10 010 010
Thaïlande	97 700
Turquie	40 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	19 074 386
États-Unis d'Amérique	45 000 000
<b>Sous-total</b>	<b>172 402 332</b>
<b>Autres</b>	
Divers	481 497
<b>Sous-total</b>	<b>481 497</b>
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>172 883 829</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>3 978 772</b>
<b>TOTAL</b>	<b>176 862 601</b>

Tableau annexé 3

**Fonds supplémentaires – Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2017**

(en dollars des États-Unis)

<b>Contributions volontaires</b>	<b>Fonds mis à disposition au titre des fonds supplémentaires 2017</b>
<b>Gouvernements</b>	
Chine	750 000
Italie	559 910
Japon	250 000
Luxembourg	533 618
Pays-Bas	77 562
Fédération de Russie	2 000 000
Suisse	586 312
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 618 432
États-Unis d'Amérique (USAID)	25 452 820
<b>Sous-total Gouvernements</b>	<b>31 828 654</b>
<b>Organismes coparrainants</b>	
PNUD	282 628
UNFPA	166 457
UNICEF	28 643
PAM	498 000
<b>Sous-total Coparrainants</b>	<b>975 728</b>
<b>Autres</b>	
Banque asiatique de développement (BAsD)	538 579
Fondation Bill et Melinda Gates	1 598 524
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)	460 255
Fondation Ford	100 000
Fonds mondial	107 950
ICAP North America Inc.	55 000
Instituto Humanista De Cooperacion Para el Desarrollo – HIVOS	13 000
MAC AIDS Fund	250 000
Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs	224 943
Fonds de l'OPEP pour le développement international	300 000
Support for International Change UK	14 916
UNOPS	726 526
Divers	272 216
Remboursements aux donateurs	( 275 196)
<b>Sous-total</b>	<b>4 386 713</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 191 095</b>

Tableau annexé 4

**Fonds extrabudgétaires – Détail des recettes**  
**pour l'année close le 31 décembre 2017**  
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre des fonds extrabudgétaires 31 décembre 2017		
	En numéraire	En nature et sous forme de service	Total
<b>Gouvernements</b>			
Belgique		198 582	198 582
Finlande		132 629	132 629
France		579 011	579 011
Allemagne		350 960	350 960
Italie		175 644	175 644
Luxembourg		302 870	302 870
Pays-Bas		452 871	452 871
Fédération de Russie	1 500 000		1 500 000
Suède		304 640	304 640
Suisse		505 842	505 842
États-Unis d'Amérique (CDC)		307 691	307 691
États-Unis d'Amérique (USAID)	10 000 000		10 000 000
Canton de Genève, Suisse		78 046 <sup>(1)</sup>	78 046
<b>Sous-total</b>	<b>11 500 000</b>	<b>3 388 786</b>	<b>14 888 786</b>
Divers	99 534		99 534
Remboursements aux donateurs	( 166 026)		( 166 026)
<b>Sous-total</b>	<b>( 66 492)</b>	<b>-</b>	<b>( 66 492)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 433 508</b>	<b>3 388 786</b>	<b>14 822 294</b>

(1) Représente le montant des intérêts sur le prêt à la construction sans intérêt.

## SECTION III

### INFORMATIONS SUR LA GESTION

#### I. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2017

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant d'US\$ 176,9 millions ont été reçus au titre de l'UBRAF. Ce montant a été financé à 97,5 % par vingt-neuf gouvernements. Le solde (soit 2,5 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus de donateurs privés et d'institutions publiques autres que des gouvernements, de donations diverses et d'honoraires. Le tableau annexé 2 en page 47 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant d'US\$ 52 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités menées à l'échelle mondiale, régionale ou nationale et conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans les tableaux annexés 3 et 4 figurant aux pages 48 et 49.

#### II. Fonds dépensés pour l'année close le 31 décembre 2017

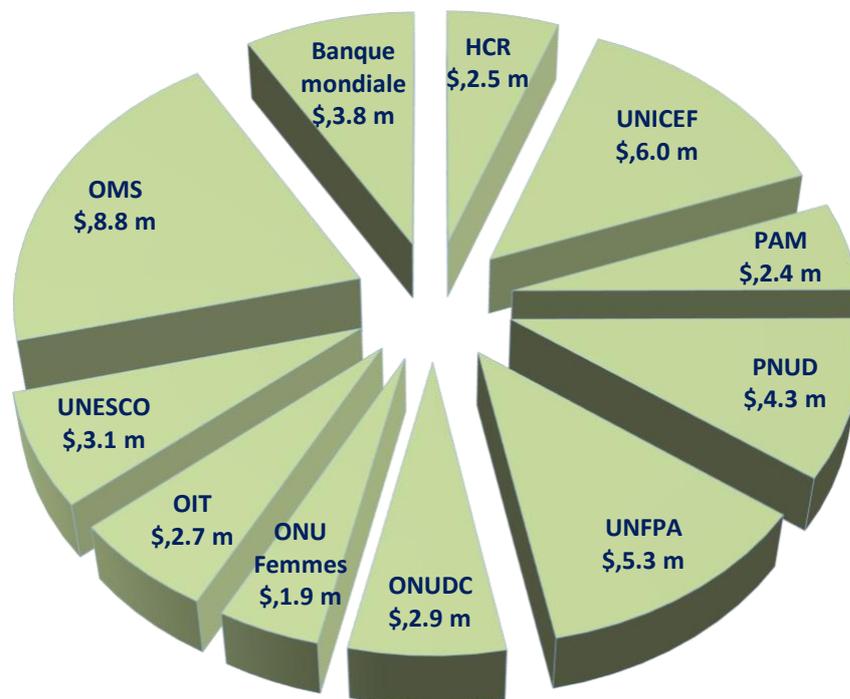
Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2017 au titre de l'UBRAF pour 2016–2017 se sont élevées à US\$ 172,4 millions et les dépenses sur les fonds hors budget de base ont représenté US\$ 44,6 millions (hors fonds affectés).

##### A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année close le 31 décembre 2017, des dépenses et des fonds affectés (y compris les virements aux Coparrainants) d'un total d'US\$ 175,4 millions ont été engagés sur un budget d'US\$ 484,8 millions approuvé pour l'UBRAF 2016–2017.

Les dépenses et les fonds affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF en 2017 se sont répartis comme suit : US\$ 43,7 millions ont été virés aux Coparrainants, soit 50 % de leur budget 2017 au titre de l'UBRAF 2016–2017 (le graphique 3 présente des informations sur la part des fonds virés à chaque Coparrainant à titre individuel) ; un montant d'US\$ 128,7 millions a été dépensé et US\$ 3 millions ont été affectés pour les activités du Secrétariat.

**Graphique 3 : Fonds virés aux Coparrainants au 31 décembre 2017**



Le total des dépenses et des fonds affectés de l'UBRAF 2016-2017 a été d'US\$ 356,1 millions, ce qui correspond à un taux d'engagement financier de 73,5 % (US\$ 180,8 millions dépensés en 2016 ; US\$ 172,4 millions dépensés et US\$ 3 millions affectés en 2017). Le tableau 4 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2016-2017, ventilés par domaine de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2017 et pour l'exercice biennal 2016-2017.

**Tableau 4 : Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2016–2017 pour l'année close le 31 décembre 2017 (en dollars des États-Unis)**

État de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels  
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016–2017  
pour la période close le 31 décembre 2017  
(en dollars des États-Unis)

	Budget de base approuvé 2016–2017	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Fonds affecté <sup>a/</sup>	Dépenses 2016–2017	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (b + c + d)	(f) = (a-e)	(f) = (d / a)
<b>I. Domaines de résultat</b>							
1 Dépistage et traitement du VIH	51 245 000	12 726 485	13 436 740		26 163 225	25 081 776	51.1%
2 Élimination de la transmission mère-enfant	9 260 000	2 314 800	2 327 531		4 642 331	4 617 669	50.1%
3 Prévention du VIH chez les jeunes	27 410 000	6 897 538	6 416 841		13 314 379	14 095 621	48.6%
4 Prévention du VIH dans les populations clés	26 802 000	6 932 210	6 857 999		13 790 209	13 011 791	51.5%
5 Inégalités hommes-femmes et violence sexiste	18 214 000	4 494 997	4 408 606		8 903 603	9 310 397	48.9%
6 Droits de l'homme, stigmatisation et discrimination	13 054 000	3 260 338	3 247 191		6 507 529	6 546 472	49.9%
7 Investissements et efficacité	10 906 000	2 726 486	2 726 485		5 452 971	5 453 029	50.0%
8 Intégration des services de santé et de prise en charge du VIH	17 709 000	4 297 146	4 228 608		8 525 754	9 183 247	48.1%
<b>Total Coparrainants</b>	<b>174 600 000</b>	<b>43 650 000</b>	<b>43 650 000</b>	<b>-</b>	<b>87 300 000</b>	<b>87 300 000</b>	<b>50.0%</b>
<b>II. Fonctions de base</b>							
1 Leadership, plaidoyer et communication	84 218 000	37 525 668	33 140 382	1 018 766	71 684 816	12 533 184	85.1%
2 Partenariats, mobilisation et innovation	54 216 000	21 708 426	23 618 453	397 615	45 724 494	8 491 506	84.3%
3 Informations stratégiques	47 088 000	20 647 359	18 195 443	721 826	39 564 628	7 523 372	84.0%
4 Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	57 140 000	24 455 913	23 591 700	346 467	48 394 080	8 745 920	84.7%
5 Gouvernance et responsabilisation mutuelle	67 558 000	32 775 644	30 229 149	475 124	63 479 917	4 078 083	94.0%
<b>Total Secrétariat</b>	<b>310 220 000</b>	<b>137 113 010</b>	<b>128 775 127</b>	<b>2 959 798</b>	<b>268 847 935</b>	<b>41 372 065</b>	<b>86.7%</b>
<b>Total général</b>	<b>484 820 000</b>	<b>180 763 010</b>	<b>172 425 127</b>	<b>2 959 798</b>	<b>356 147 935</b>	<b>128 672 065</b>	<b>73.5%</b>

<sup>a/</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

## B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base

Pendant l'année close le 31 décembre 2017, un montant total d'US\$ 44,6 millions a été dépensé par le Secrétariat au titre des fonds hors budget de base (US\$ 28,5 millions au titre des fonds supplémentaires et US\$ 16,1 millions au titre des fonds extrabudgétaires). En plus de cela, des sommes d'US\$ 4,6 millions et d'US\$ 0,1 million ont été affectées au titre des fonds supplémentaires et extrabudgétaires, respectivement, comme indiqué dans les tableaux 5 et 6 figurant aux pages 52 et 53.

## C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Conformément aux recommandations formulées par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Chiang Mai (Thaïlande) du 23 au 25 avril 2008, le tableau 7 (pages 54 et 55) présente une ventilation par pays et par région des dépenses et des fonds engagés par le Secrétariat, à la fois pour les ressources de l'UBRAF et pour les ressources hors budget de base. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 85,4 millions pour l'année close le 31 décembre 2017. En plus des dépenses susmentionnées, US\$ 5,4 millions ont été affectés pendant la même année, ce qui représente un total d'US\$ 90,8 millions pour l'année close le 31 décembre 2017.

Tableau 5 :

**Fonds supplémentaires**  
**Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes**  
**pour l'année close le 31 décembre 2017**  
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2016	Fonds mis à disposition en 2017	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
<b>Contributions volontaires et autres recettes</b>							
Chine	1 188 410	750 000	1 938 410			-	0.0%
Italie		559 910	559 910			-	0.0%
Japon	33 615	250 000	283 615	279 803		279 803	98.7%
Luxembourg	26	533 618	533 644	530 238	8 513	538 751	101.0%
Pays-Bas	193 967	77 562	271 529	69 138	18 389	87 527	32.2%
Norvège	16 182		16 182	12 839		12 839	79.3%
République de Corée	8 310		8 310			-	0.0%
Fédération de Russie	1 755 997	2 000 000	3 755 997	3 140 899	169 635	3 310 534	88.1%
Suède	4 106 719		4 106 719	3 632 423	251 773	3 884 196	94.6%
Suisse	464 066	586 312	1 050 378	663 819	88 782	752 601	71.7%
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 952 668	1 618 432	3 571 100	1 955 313	92 432	2 047 745	57.3%
États-Unis d'Amérique (USAID)	11 507 768	25 452 820	36 960 588	12 149 952	3 256 209	15 406 161	41.7%
Société africaine pour la médecine de laboratoire (ASLM)	94 206		94 206	19 205		19 205	20.4%
Banque asiatique de développement	599 040	538 579	1 137 619	371 825	164 690	536 515	47.2%
Fondation Bill et Melinda Gates	1 188 990	1 598 524	2 787 514	1 112 347	68 308	1 180 655	42.4%
British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS (BC-CFE)	53 017		53 017	53 017		53 017	100.0%
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)		460 255	460 255	48 275	14 650	62 925	13.7%
Fondation Drosos	161 475		161 475	88 767	35 051	123 818	76.7%
Fondation Ford	200 364	100 000	300 364	95 813	4 990	100 803	33.6%
Fonds mondial	5 000	107 950	112 950	112 950		112 950	100.0%
ICAP North America Inc.		55 000	55 000			-	0.0%
Instituto Humanista De Cooperacion Para el Desarrollo - HIVOS		13 000	13 000	9 672	2 282	11 954	92.0%
Banque islamique de développement	188 386		188 386	143 373	23 742	167 115	88.7%
Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs	1 802 222	224 943	2 027 165	1 338 479	115 798	1 454 277	71.7%
M.A.C. AIDS Fund	499 610	250 000	749 610			-	0.0%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	726 916	300 000	1 026 916	466 346	175 983	642 329	62.5%
Support for International Change UK		14 916	14 916	14 842		14 842	99.5%
PNUD	67 086	282 628	349 714	165 105	10 919	176 024	50.3%
HCR	30 498		30 498	21 074		21 074	69.1%
UNICEF	185 327	28 643	213 970	167 376	16 164	183 540	85.8%
UNFPA	405 816	166 457	572 273	380 521	4 622	385 143	67.3%
ONUSIDA É.-U.	35 722		35 722			-	0.0%
HCDH	16 000		16 000			-	0.0%
UNOPS	481 643	726 526	1 208 169	905 121	47 457	952 578	78.8%
PAM	24 800	498 000	522 800	18 502	6 111	24 613	4.7%
Intérêts et autres	649 306	( 2 980)	646 326	574 105	63 460	637 565	98.6%
<b>Total</b>	<b>28 643 153</b>	<b>37 191 095</b>	<b>65 834 248</b>	<b>28 541 139</b>	<b>4 639 960</b>	<b>33 181 099</b>	<b>50.4%</b>

<sup>a/</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 6 :

**Fonds extrabudgétaires**  
**Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes**  
**pour l'année close le 31 décembre 2017**  
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2016	Fonds mis à disposition en 2017	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés <sup>a/</sup>	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
<b>Contributions volontaires et autres recettes</b>							
Belgique	179 354	198 582	377 936	198 582		198 582	52.5%
Finland		132 629	132 629	132 629		132 629	100.0%
France		579 011	579 011	579 011		579 011	100.0%
Allemagne	218 601	350 960	569 561	350 960		350 960	61.6%
Italie		175 644	175 644	175 644		175 644	100.0%
Japon	300 000		300 000			-	0.0%
Luxembourg	27 341	302 870	330 211	302 870		302 870	91.7%
Pays-Bas	379 910	452 871	832 781	452 871		452 871	54.4%
Norvège	294 945		294 945			-	0.0%
Fédération de Russie		1 500 000	1 500 000	1 400 603		1 400 603	93.4%
Suède	14	304 640	304 654	304 640		304 640	100.0%
Suisse		505 842	505 842	505 842		505 842	100.0%
Canton de Genève, Suisse		78 046	78 046	78 046		78 046	100.0%
États-Unis d'Amérique (CDC)	99 341	307 691	407 032	307 691		307 691	75.6%
États-Unis d'Amérique (USAID)	3 424 927	10 000 000	13 424 927	10 209 999		10 209 999	76.1%
Commission européenne	203 761		203 761			-	0.0%
Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs	22 385		22 385	17 906		17 906	80.0%
PNUD	150 617		150 617	10 706		10 706	7.1%
Fondation ST-EP de l'OMT	25 000		25 000			-	0.0%
OMS	528 927		528 927			-	0.0%
Intérêts et autres	10 992 620	( 66 492)	10 926 128	1 026 834	147 226	1 174 060	10.7%
<b>Total</b>	<b>16 847 743</b>	<b>14 822 294</b>	<b>31 670 037</b>	<b>16 054 834</b>	<b>147 226</b>	<b>15 948 370</b>	<b>50.4%</b>

<sup>a/</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 7 :

**Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions – toutes origines de fonds confondus  
pour l'année close le 31 décembre 2017**  
(en dollars des États-Unis)

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés <sup>a1</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a1</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a1</sup>	Total
Asie et Pacifique	EAR	3 142 891	109 731	3 252 623	213 861	436 800	650 660	3 356 752	546 531	3 903 283
	Bangladesh	181 992	9 649	191 641	27 246		27 246	209 238	9 649	218 887
	Bhoutan	1 000	513	1 513				1 000	513	1 513
	Cambodge	668 291	4 369	672 660	21 627		21 627	689 918	4 369	694 287
	Chine	1 144 913	9 836	1 154 749				1 144 913	9 836	1 154 749
	Fidji	260 566	10 613	271 179	17 344	2 277	19 621	277 909	12 891	290 800
	Inde	1 102 368	60 653	1 163 021	477 924	22 598	500 522	1 580 291	83 252	1 663 543
	Indonésie	679 274	17 596	696 870	175 595	21 496	197 091	854 869	39 092	893 961
	RDP lao	72 538	4 256	76 794				72 538	4 256	76 794
	Malaisie	13 030		13 030				13 030		13 030
	Mongolie	1 221		1 221				1 221		1 221
	Myanmar	830 329	19 258	849 587	4 237 380	565 197	4 802 578	5 067 709	584 455	5 652 164
	Népal	418 038	12 579	430 617				418 038	12 579	430 617
	Pakistan	687 579	8 122	695 701	153 976	9 116	163 092	841 554	17 239	858 793
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	800 292	37 419	837 711				800 292	37 419	837 711
	Philippines	225 094	14 767	239 862				225 094	14 767	239 862
	Sri Lanka	7 030		7 030				7 030		7 030
Thaïlande	451 662	19 437	471 099	52 889	12 500	65 389	504 551	31 937	536 488	
Viet Nam	651 785	5 156	656 941	342 917	7 828	350 745	994 702	12 984	1 007 686	
<b>Total Asie et Pacifique</b>		<b>11 339 892</b>	<b>343 956</b>	<b>11 683 848</b>	<b>5 720 758</b>	<b>1 077 813</b>	<b>6 798 571</b>	<b>17 060 650</b>	<b>1 421 769</b>	<b>18 482 419</b>
Afrique orientale et australe	EAR	2 940 291	124 005	3 064 296	5 617 208	2 163 151	7 780 360	8 557 499	2 287 156	10 844 656
	Angola	1 313 112	5 203	1 318 315				1 313 112	5 203	1 318 315
	Botswana	616 388	88 152	704 540	220 880		220 880	837 267	88 152	925 420
	Érythrée	51 318	4 901	56 218				51 318	4 901	56 218
	Éthiopie	851 519	30 514	882 032	53 698	249	53 947	905 216	30 763	935 979
	Kenya	1 501 724	61 328	1 563 052	191 491		191 491	1 693 215	61 328	1 754 543
	Lesotho	633 099	10 261	643 361				633 099	10 261	643 361
	Madagascar (incluant Seychelles, Comores, Île Maurice)	295 658	32 196	327 855				295 658	32 196	327 855
	Malawi	881 557	12 222	893 779	264 745		264 745	1 146 302	12 222	1 158 524
	Mozambique	1 079 766	9 026	1 088 792	170 606		170 606	1 250 372	9 026	1 259 398
	Namibie	611 411	10 441	621 852	49 879		49 879	661 290	10 441	671 731
	Rwanda	467 561	14 813	482 373	162 041		162 041	629 602	14 813	644 415
	Afrique du Sud	1 644 961	7 143	1 652 104	613 403	6 855	620 258	2 258 364	13 997	2 272 361
	Soudan du Sud	698 064	6 248	704 312				698 064	6 248	704 312
	Swaziland	687 858	19 611	707 469				687 858	19 611	707 469
	Tanzanie, République unie de	1 516 377	7 562	1 523 939	136 617	11 237	147 854	1 652 994	18 799	1 671 793
	Ouganda	972 442	18 612	991 053	574 300	106 992	681 291	1 546 741	125 604	1 672 345
	Zambie	1 010 079	4 533	1 014 612	776 816	18 963	795 779	1 786 895	23 496	1 810 392
	Zimbabwe	1 056 512	38 425	1 094 937	167 797	4 338	172 135	1 224 308	42 764	1 267 072
<b>Total Afrique orientale et australe</b>		<b>18 829 696</b>	<b>505 195</b>	<b>19 334 891</b>	<b>8 999 480</b>	<b>2 311 786</b>	<b>11 311 266</b>	<b>27 829 176</b>	<b>2 816 980</b>	<b>30 646 157</b>
Europe	EAR	2 722 614	29 149	2 751 764	4 232 040	204 788	4 436 828	6 954 654	233 938	7 188 592
	Arménie				50 143		50 143	50 143		50 143
	Bélarus	2 108		2 108	90 440		90 440	92 548		92 548
	Kazakhstan	648 186	8 498	656 683				648 186	8 498	656 683
	Kirghizstan	10 551	168	10 720	78 289	792	79 081	88 840	960	89 800
	Moldavie, République de	62 124		62 124	79 201	3 341	82 543	141 326	3 341	144 667
	Tadjikistan	12 144		12 144	64 222	1 706	65 927	76 366	1 706	78 071
	Ukraine	892 569	6 066	898 635				892 569	6 066	898 635
	Ouzbékistan	66 348	6 143	72 492				66 348	6 143	72 492
<b>Total Europe</b>		<b>4 416 645</b>	<b>50 024</b>	<b>4 466 669</b>	<b>4 594 334</b>	<b>210 628</b>	<b>4 804 962</b>	<b>9 010 979</b>	<b>260 652</b>	<b>9 271 631</b>

<sup>a1</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

suite Table 7

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés <sup>a1</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a1</sup>	Total	Dépenses	Fonds affectés <sup>a1</sup>	Total
Amérique latine et Caraïbes	EAR	2 506 422	49 253	2 555 676	23 305	13 396	36 700	2 529 727	62 649	2 592 376
	Argentine	618 425	14 263	632 688	7 160		7 160	625 585	14 263	639 848
	Bolivie	3 417	153	3 570				3 417	153	3 570
	Bésil	693 592	3 473	697 065	148 498	10 919	159 417	842 089	14 393	856 482
	Chili	1 482		1 482				1 482		1 482
	Colombie	75 366	646	76 012				75 366	646	76 012
	Costa Rica	1 155	45	1 200				1 155	45	1 200
	République dominicaine	358 307	15 284	373 591	135 878	8 763	144 640	494 185	24 046	518 231
	Équateur	2 200		2 200				2 200		2 200
	Salvador	120 942	461	121 403				120 942	461	121 403
	Guatemala	746 292	13 153	759 445	33 585	9 305	42 890	779 877	22 458	802 335
	Guyana	529 726	11 627	541 353	9 000		9 000	538 726	11 627	550 353
	Haiti	1 086 154	26 998	1 113 152	27 000	2 400	29 400	1 113 154	29 398	1 142 552
	Honduras	245 943	23 450	269 392				245 943	23 450	269 392
	Jamaïque	938 622	31 225	969 847	10 438	2 500	12 938	949 060	33 725	982 785
	Nicaragua	2 237		2 237				2 237		2 237
	Paraguay	2 157	11	2 167				2 157	11	2 167
Pérou	572 501	1 450	573 951				572 501	1 450	573 951	
Uruguay	1 368	11	1 378				1 368	11	1 378	
Venezuela	119 931	2 276	122 207				119 931	2 276	122 207	
<b>Total Amérique latine et Caraïbes</b>		<b>8 626 238</b>	<b>193 780</b>	<b>8 820 017</b>	<b>394 862</b>	<b>47 283</b>	<b>442 145</b>	<b>9 021 100</b>	<b>241 062</b>	<b>9 262 162</b>
Moyen-Orient et Afrique du Nord	EAR	1 029 319	33 277	1 062 596	176 936	44 596	221 533	1 206 255	77 873	1 284 129
	Algérie	166 495	12 583	179 078				166 495	12 583	179 078
	Djibouti	321 063	6 357	327 419	172 072	49 078	221 150	493 134	55 435	548 569
	Égypte	86 517	15 241	101 758	147 575	53 440	201 015	234 092	68 682	302 774
	Iran	365 572	7 616	373 188				365 572	7 616	373 188
	Maroc	491 115	3 148	494 263	89 437	3 633	93 070	580 552	6 781	587 333
	Somalie	104 708	2 445	107 153	18 503		18 503	123 210	2 445	125 656
	Soudan	296 242	8 154	304 396	77 179	80 744	157 924	373 421	88 898	462 319
	Tunisie	55 188	130	55 318	35 704	21 673	57 377	90 892	21 803	112 695
	<b>Total Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>		<b>2 916 218</b>	<b>88 952</b>	<b>3 005 169</b>	<b>717 407</b>	<b>253 165</b>	<b>970 572</b>	<b>3 633 625</b>	<b>342 117</b>
Afrique occidentale et centrale	EAR	3 110 248	46 531	3 156 779	2 381 003		2 381 003	5 491 251	46 531	5 537 782
	Bénin	450 769	2 075	452 845	20 482	1 613	22 094	471 251	3 688	474 939
	Burkina Faso	458 313	6 813	465 126				458 313	6 813	465 126
	Burundi	424 435	4 275	428 710	1 649		1 649	426 083	4 275	430 358
	Cameroun	783 871	14 219	798 090	58 727		58 727	842 598	14 219	856 817
	République centrafricaine	696 200	4 804	701 004				696 200	4 804	701 004
	Tchad	547 517	33 652	581 169				547 517	33 652	581 169
	Congo	533 007	6 436	539 443				533 007	6 436	539 443
	Côte d'Ivoire	829 835	7 487	837 322	154 557	25 887	180 444	984 392	33 373	1 017 765
	République démocratique du Congo	1 416 269	14 730	1 430 999	78 890	2 723	81 613	1 495 159	17 453	1 512 612
	Guinée équatoriale	226 319	1 688	228 007				226 319	1 688	228 007
	Gabon	452 469	8 214	460 683				452 469	8 214	460 683
	Gambie	75 079	9 033	84 112				75 079	9 033	84 112
	Ghana	712 826	10 676	723 501				712 826	10 676	723 501
	Guinée	351 961	86	352 048				351 961	86	352 048
	Guinée-Bissau	6 439	615	7 054	10 485	22 198	32 683	16 924	22 813	39 737
	Libéria	427 735	17 364	445 099	22 541		22 541	450 276	17 364	467 639
	Mali	650 209	16 811	667 020				650 209	16 811	667 020
	Mauritanie	136 011	3 805	139 816				136 011	3 805	139 816
	Niger	361 508	13 453	374 961	21 074		21 074	382 583	13 453	396 036
Nigéria	2 224 725	19 805	2 244 530	5 513	485	5 998	2 230 238	20 291	2 250 528	
Sénégal	116 156		116 156				116 156		116 156	
Sierra Leone	545 726	824	546 550	162 867		162 867	708 593	824	709 417	
Togo	441 353	11 936	453 288				441 353	11 936	453 288	
<b>Total Afrique occidentale et centrale</b>		<b>15 978 977</b>	<b>255 332</b>	<b>16 234 310</b>	<b>2 917 788</b>	<b>52 905</b>	<b>2 970 693</b>	<b>18 896 765</b>	<b>308 237</b>	<b>19 205 003</b>
<b>Total général</b>		<b>62 107 666</b>	<b>1 437 239</b>	<b>63 544 905</b>	<b>23 344 630</b>	<b>3 953 579</b>	<b>27 298 209</b>	<b>85 452 296</b>	<b>5 390 818</b>	<b>90 843 113</b>

<sup>a1</sup> Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

**SECTION IV**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**République des Philippines  
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES  
Quezon City**



**Rapport du Commissaire aux comptes  
au Conseil de Coordination du Programme  
sur les opérations financières du  
Programme commun des Nations Unie sur le VIH /sida  
Pour l'année close le 31 décembre 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME  
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIE SUR LE VIH /SIDA  
POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2017**

**Table des matières**

<b>RÉSUMÉ D'ORIENTATION</b> .....	1
<b>A. MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE</b> .....	3
<b>B. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION</b> .....	4
<b>1. Vérification des états financiers</b> .....	4
<b>2. Performance financière globale</b> .....	4
<b>3. Mobilisation de ressources stratégiques</b> .....	4
<b>4. Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)</b> .....	5
<b>5. Coopération financière directe</b> .....	5
<b>6. Services consultatifs</b> .....	7
<b>7. Gestion des voyages</b> .....	7
<b>8. Cadre de contrôle interne (CCI) – Liste de contrôle pour l’auto-évaluation</b> .....	8
<b>C. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION</b> .....	9
<b>D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	9
<b>E. REMERCIEMENTS</b> .....	9
Annexe A.....	11

## ACRONYMES

ASHI	Assurance-maladie après la cessation de service
COSO	Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway
CFD	Contribution (ou coopération) financière directe
PGI	Progiciel de gestion intégré
FACE	Autorisation de financement et ordonnancement des dépenses
HACT	Politique harmonisée concernant les transferts de fonds
CCI	Cadre de contrôle interne
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
JIU	Corps commun d'inspection des Nations Unies
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
MDTF	Fonds d'affectation spéciale multidonateurs
BSCI	Bureau des services de contrôle interne de l'OMS
ORF	Fonds de réserve
CCP	Conseil de Coordination du Programme
PFR	Planification, finances et responsabilisation
RBM	Gestion fondée sur les résultats
EAR	Équipes d'appui aux régions
ODD	Objectif de développement durable
SIC	Rapport de contrôle interne
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
UCO	Bureau de pays de l'ONUSIDA
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OMS	Organisation mondiale de la Santé

## **RÉSUMÉ D'ORIENTATION**

### **Introduction**

1. Le présent rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des opérations et des états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est établi conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
2. Il s'agit du second rapport détaillé soumis au Conseil de Coordination du Programme par le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines en vertu d'un nouveau mandat de Commissaire aux comptes de l'OMS pour la période 2016–2019 attribué par la soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé (AMS).
3. Nous avons détaillé dans le présent rapport complet les questions financières et de gouvernance dont nous considérons qu'elles doivent être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Nous avons recommandé à la Direction huit mesures susceptibles d'apporter une valeur ajoutée afin d'améliorer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA.

### **Bilan général de la vérification**

4. Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA en vertu du Règlement financier et conformément aux Normes internationales d'audit établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.
5. Nous félicitons la Direction de l'ONUSIDA pour la préparation d'états financiers de qualité qui justifient la formulation d'une opinion sans réserve ces six dernières années, depuis l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en 2012. Pour 2017, nous n'émettons aucune réserve sur les états financiers du Programme commun pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017. Par conséquent, nous sommes d'avis que ceux-ci présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats de la performance financière, des variations de l'actif net/situation nette, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2017, conformément aux normes IPSAS.
6. Dans le cadre de nos services qui visent à apporter une valeur ajoutée, nous avons identifié quatre domaines dans lesquels les mécanismes de gouvernance de l'ONUSIDA pourraient être améliorés. L'ONUSIDA pourrait évaluer efficacement son cadre de contrôle interne (CCI) en intégrant des principes établis de contrôle interne dans sa liste de contrôle pour l'auto-évaluation. L'ONUSIDA pourrait aussi améliorer et renforcer ses politiques relatives aux voyages, aux services de conseil et aux contributions financières directes (CFD).
7. Nous louons en outre les mesures proactives prises par la Direction dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources pour combler le déficit de ressources de base du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF).

### **Résumé des recommandations**

8. Les recommandations suivantes de la mission de vérification commentées en détail dans le présent rapport sont présentées à la Direction afin de lui permettre d'améliorer encore sa gestion financière et sa gouvernance :
  - a. **Apporter les améliorations suivantes aux politiques et procédures applicables aux accords de CFD : conditionner le paiement final à la remise des documents exigés dans le modèle ; reformuler la disposition du Manuel des achats autorisant le paiement final de 10 % uniquement après réception des documents à produire ;**
  - b. **Instaurer des mesures visant à déterminer dès l'entrée en vigueur de l'accord si les pays partenaires ont adopté ou non la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, afin de définir les documents ou rapports particuliers qui devront obligatoirement être remis ;**
  - c. **Intégrer dans les plans de voyage trimestriels et semestriels les informations concernant les membres du personnel qui ont des arriérés de remboursement d'avances pour frais de voyage, afin que la personne chargée de la supervision dispose d'informations supplémentaires pour procéder à une évaluation et prendre des décisions ;**
  - d. **Renforcer la politique relative aux voyages exceptionnels en localisant les éventuelles défaillances dans la chaîne d'approbation et en s'assurant que tous les déplacements non conformes à la politique de l'organisation en matière de voyages sont traités comme des voyages exceptionnels à des fins de statistique et de suivi ;**

- e. **Actualiser les politiques et les procédures contenues dans le Manuel des achats en fonction des exceptions mentionnées, dans la mesure où il est nécessaire de tenir compte des situations justifiables dans les domaines où le recours à des consultants est fréquent ;**
- f. **Faire respecter l'obligation pour les responsables concernés d'établir des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs une fois les contrats exécutés, afin de s'assurer que le travail effectué était d'une qualité satisfaisante et a répondu aux besoins ;**
- g. **Améliorer la liste de contrôle actuellement utilisée pour l'auto-évaluation, en y intégrant les principes de son cadre de contrôle interne, en particulier les principes n<sup>os</sup> 4, 5, 11 et 17.**
- h. **Mettre en place des mécanismes de retour d'information, d'examen et de collaboration autour de l'auto-évaluation pour s'assurer, d'une part, que les consignes nécessaires à la réalisation de cette évaluation ont été reçues et convenablement appliquées, et d'autre part, que les réponses données sont pertinentes au regard des processus et des procédures évalués, afin d'étayer le CCI de l'ONUSIDA et de faciliter la publication prévue du rapport de contrôle interne.**

#### **Mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes l'année précédente**

- 9. Nous avons examiné les mesures prises suite aux recommandations du Rapport du commissaire aux comptes de 2016 et noté que l'ensemble des trois recommandations (100 %) étaient pleinement mises en œuvre. Nous félicitons la Direction pour ses interventions immédiates et sa reconnaissance de l'importance des recommandations qui ont amélioré la gestion financière et la gouvernance dans les domaines couverts par notre vérification.

## **A. MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE**

### **Mandat**

10. La soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé a donné mandat au Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines pour assumer la fonction de Commissaire aux comptes de l'OMS et de ses entités non consolidées pour la période 2016–2019.

### **Portée et objectifs**

11. Notre vérification a évalué le respect, par l'ONUSIDA, du Règlement financier de l'OMS et des dispositions légales. Les principaux objectifs de la vérification sont de fournir un avis indépendant afin de savoir si :
  - a. Les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2017 ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2017, conformément aux normes IPSAS ;
  - b. Les principaux principes comptables présentés dans la note 3 des états financiers ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent ;
  - c. Les opérations dont nous avons eu connaissance ou que nous avons vérifiées dans le cadre de notre mission respectaient, à tous égards importants, le Règlement financier et les dispositions légales.
12. En outre, la vérification a pour objet de fournir une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

### **Méthodologie et responsabilités du Commissaire aux comptes**

13. Notre vérification des comptes a été menée conformément aux Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que la vérification soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.
14. La vérification des états financiers a adopté une méthode d'audit fondée sur l'évaluation des risques. Cette méthode impose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et au niveau des assertions, sur la base d'une connaissance approfondie de l'entité et de ses mécanismes, y compris de son Cadre de contrôle interne.
15. Notre mission consiste à exprimer un avis sur les états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Celles-ci sont réalisées dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable, et non l'assurance absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
16. Nous avons également examiné les opérations de l'ONUSIDA au titre de l'article 14.3 du Règlement financier qui requiert du Commissaire aux comptes qu'il formule des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, en général, de l'administration et de la gestion des opérations du Programme commun. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux questions suivantes : (a) la liste de contrôle pour l'auto-évaluation du CCI ; (b) la gestion des voyages ; (c) les services consultatifs ; (d) les contributions financières directes.
17. En outre, la vérification des comptes a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'apporter de la valeur ajoutée à la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.
18. Nous avons constamment rendu compte des résultats de nos vérifications à la Direction de l'ONUSIDA, sous la forme de lettres de gestion où figurent des observations et des recommandations détaillées, assurant par cette pratique un dialogue continu avec elle.

## **B. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**

19. Le présent rapport couvre des questions qui, de l'avis du Commissaire aux comptes, devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Les recommandations communiquées à la Direction ont pour but de soutenir les objectifs de la mission de l'ONUSIDA, d'améliorer la gestion financière et la gouvernance du Programme commun et d'apporter de la valeur ajoutée à celles-ci.

### **1. Vérification des états financiers**

20. Dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONUSIDA pour l'année 2017, nous n'avons émis aucune réserve à l'égard des états financiers. Ainsi, notre opinion est que ceux-ci donnent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. La Direction a approuvé nos recommandations et est intervenue, ou s'est engagée à intervenir, conformément à celles-ci. Nous avons pris note de l'engagement et du professionnalisme dont la Direction de l'ONUSIDA et le personnel du département Finance ont fait preuve pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS.

### **2. Performance financière globale**

21. Les états financiers vérifiés de l'ONUSIDA révèlent un excédent total d'US\$ 7,73 millions pour l'année, comme indiqué dans l'état de la performance financière (état II). Cela correspond à une augmentation de 196,17 % par rapport à l'excédent total de l'année précédente, qui s'établissait à US\$ 2,61 millions. L'augmentation constante de l'excédent (US\$ 5,12 millions) peut être attribuée à la hausse soutenue des recettes totales (US\$ 3,35 millions) associée à une baisse des dépenses totales (US\$ 1,77 million).
22. En comparaison, le total des actifs courants s'élevait à US\$ 258,55 millions tandis que le total des passifs courants atteignait US\$ 41,94 millions, d'où un coefficient de liquidité de 6,16. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à US\$ 153,69 millions en début d'année, mais ont diminué pour atteindre US\$ 145,53 millions à la fin de l'année après comptabilisation d'une diminution nette de US\$ 8,16 millions, soit 5,31 %, liée aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement. L'ONUSIDA doit donc renforcer sa performance financière durant l'année à venir pour faire en sorte que des fonds supplémentaires soient injectés dans le Programme commun.
23. D'autre part, l'actif net/la situation nette (voir l'état III) a atteint US\$ 128,86 millions au 31 décembre 2017, soit une diminution d'US\$ 9,60 millions ou 6,93 % par rapport aux US\$ 138,46 millions au 31 décembre 2016. Étant donné l'augmentation de 196,17 % de l'excédent total et la diminution de 6,93 % de l'actif net/la situation nette, nous encourageons la Direction à poursuivre ses efforts pour améliorer la performance financière de l'ONUSIDA dans les années à venir.
24. Le montant du Fonds de réserve (ORF) mis en place par le CCP en 1996 s'élevait à US\$ 35 millions pour l'année close le 31 décembre 2017. Ce fonds peut être utilisé pour financer la mise en œuvre de l'UBRAF en attendant de recevoir les contributions au budget de base. Grâce au Fonds de réserve, la continuité des activités de l'ONUSIDA est relativement assurée.

### **3. Mobilisation de ressources stratégiques**

25. Lorsque la Stratégie d'accélération 2016–2021 de l'ONUSIDA a été adoptée, elle a bénéficié du soutien appuyé de nombreuses parties prenantes ; les insuffisances et les obstacles nécessitant des mesures étaient clairs. Or, plusieurs facteurs ont mis en péril cette puissante dynamique, notamment la très faible augmentation de l'aide publique au développement, la crise des réfugiés en 2015 et l'arrivée à échéance des OMD, également en 2015. Le financement de la riposte au VIH a perdu son caractère central et plusieurs grands donateurs ont alors réduit leurs contributions au Programme commun.
26. Avec moins de 75 % des fonds de base de l'UBRAF – soit US\$ 242 millions – mobilisés en 2016, et pour répondre au décalage entre, d'un côté, les grandes ambitions et les fortes attentes placées dans la riposte au VIH, et de l'autre, le financement insuffisant de l'organisation chargée d'orienter les actions menées à l'échelle mondiale et par le système des Nations Unies, l'ONUSIDA a affiné son processus de transformation. En effet, du fait de l'évolution rapide du contexte mondial et au vu des conclusions transmises par le Panel mondial stratégique concernant le modèle opérationnel de l'ONUSIDA, le Programme commun est en train d'affiner son approche des actions à mener pour mettre fin à l'épidémie de sida et de renforcer son rôle de précurseur dans la grande réforme des Nations Unies.

27. Plus précisément, le Plan de mobilisation de ressources stratégiques 2018–2021 préconise de *faire davantage appel à des fonds privés*. Pour élaborer ce plan, d'importantes recherches ont été effectuées concernant les meilleures pratiques, l'évolution des donateurs et les sources de financement possibles. À partir de ces recherches et des contributions des Coparrainants, une liste d'actions prioritaires a été établie (*document UNAIDS/PCB (41)117.21 rév1 pages 17/28 publié le 8 décembre 2017*), qui comprend l'élaboration d'un plan d'affaires détaillé accompagné d'évaluations du marché, la création d'entités juridiques nationales chargées de collecter des fonds dans au moins quatre pays d'ici 2020 et la mise en place de partenariats avec ces entités, et l'élaboration d'un calendrier régulièrement actualisé d'événements majeurs visant à collecter des fonds.
28. Les réalisations à ce jour comprennent un Plan d'action et d'orientation stratégique pour établir des liens avec le secteur privé, « Un guide pour les entreprises » de l'ONUSIDA, des conseils pour mettre en place des entités nationales chargées de collecter des fonds, une stratégie numérique de mobilisation de fonds, et une première base de données relatives à des personnes très fortunées. La collaboration avec le Département de la communication et de la sensibilisation mondiale a été renforcée sur des questions en rapport avec le message, l'image de marque et les activités de sensibilisation de l'ONUSIDA, qui ont une incidence directe sur la collecte de fonds auprès du secteur privé. De plus, un « registre d'investissement » qui présente pour des donateurs des possibilités d'investissement spécifiques en phase avec les ODD et la stratégie sur cinq ans de l'ONUSIDA ainsi qu'un guide pratique pour travailler avec les entreprises dans les pays sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, le Secrétariat de l'ONUSIDA est en train d'actualiser ses directives concernant la mobilisation et la gestion des ressources.

#### **4. Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)**

29. Au 31 décembre 2017, le montant des obligations de l'ONUSIDA au titre des prestations définies dans le cadre de l'ASHI s'élevait à US\$ 143,7 millions, dont US\$ 66,7 millions étaient financés, d'où un passif non financé d'US\$ 77 millions. Ces obligations ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS.
30. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), la perte actuarielle d'US\$ 17 millions a été directement transférée à l'actif net/situation nette en 2017 et une somme supplémentaire d'US\$ 7,6 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'état de la performance financière.
31. Bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service indique un passif non financé d'US\$ 77 millions au 31 décembre 2017, il convient de noter qu'à la suite de la décision prise lors de la 30<sup>e</sup> réunion (juin 2012) du CCP de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total d'US\$ 25,1 millions a été pour l'heure affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le passif non financé de cette assurance s'élevait à US\$ 51,9 millions au 31 décembre 2017 (c'est-à-dire US\$ 77 millions selon l'étude actuarielle moins le financement d'US\$ 25,1 millions).

#### **5. Coopération financière directe**

32. Les documents finaux à produire dans le cadre d'une coopération financière directe de l'ONUSIDA comprennent un rapport technique satisfaisant et une certification financière, qui doivent être soumis dans un délai de trois mois à compter de la fin de l'activité. Le paiement final n'est effectué qu'à réception d'un état financier certifié officiellement par le directeur ou le responsable financier désigné de l'institution concernée, dûment signé et visé.

*Modifier les conditions de paiement et ne procéder au paiement final que sur présentation des documents exigés*

33. Le paiement final doit être d'un montant au moins égal à 10 % du montant convenu dans l'accord de CFD et doit être effectué après réalisation satisfaisante du travail demandé puis réception et acceptation par l'ONUSIDA du rapport technique final et de la certification financière.
34. Le rapport chronologique sur les documents à fournir et les fonds affectés en attente pour les contrats non commerciaux au 31 décembre 2017 montrait des documents et des fonds en attente depuis 1–90 jours jusqu'à plus de 456 jours. Sur la base de ce rapport, une vérification a été effectuée sur quelques exemples dans le progiciel de gestion intégré (PGI), et les résultats de cette vérification ont montré que des paiements complets avaient été effectués pour sept commandes en rapport avec des accords de CFD – pour un montant d'US\$ 446 594 – avant d'avoir reçu les documents normalement exigés – le rapport de CFD dans la plupart des cas.
35. Nous savons que la pratique est permise dans la mesure où le paiement final est autorisé dans le Manuel des achats lui-même – après examen de la conformité et approbation par le service financier à Genève du flux de transactions

déclenché par la réception du dernier document à produire dans le registre des achats du PGI par bureaux d'origine.

36. Nous avons toutefois constaté que cette situation avait tendance à engendrer une accumulation de documents à produire manquants. Ainsi, (a) le document final à fournir n'est pas toujours un état financier, mais le plus souvent un rapport de CFD ; (b) le fait de ne pas procéder au paiement avant d'avoir reçu le dernier document exigé prédispose la partie concernée à remettre ce document en bonne et due forme. Compte tenu de la nature humaine et de sa propension naturelle au risque, le respect des règles pourra être tenu pour acquis et influencé par l'absence de retombées ou de bénéfices attendus ; (c) la pratique entretient une certaine confusion non seulement chez la personne chargée d'autoriser le paiement final, mais aussi chez la partie censée se conformer aux règles. Le paiement final ayant été effectué parce que l'état financier a été transmis, les deux parties peuvent supposer qu'elles se sont acquittées de leurs principales responsabilités en vertu de l'accord de CFD, et ce, malgré le fait que, dans certains cas, le rapport de CFD doit encore être remis dans les trois mois.
- 37. Nous avons conseillé à l'ONUSIDA d'apporter les améliorations suivantes aux politiques et procédures applicables aux accords de CFD : conditionner le paiement final à la remise des documents exigés dans le modèle ; reformuler la disposition du Manuel des achats autorisant le paiement final de 10 % uniquement après réception des documents à produire.**

*Déterminer la situation d'un pays par rapport à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dès l'entrée en vigueur d'un contrat*

38. Le Manuel des achats fournit des directives pour les pays qui ont adopté la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) et les autres. Pour les premiers, la certification financière exigée est le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (FACE), qui fait partie intégrante de l'accord de CFD et qui est utilisé comme un outil essentiel pour l'établissement du budget et des rapports correspondant aux activités et dépenses prévues. Pour les pays qui n'ont pas adopté cette politique, les formats types de rapports techniques et financiers sont utilisés.
39. Dans notre examen des politiques de l'ONUSIDA concernant la CFD, nous avons constaté qu'il n'existait *aucune directive écrite* imposant de déterminer si un pays avait adopté ou non la politique harmonisée concernant les transferts de fonds *au moment de conclure un accord contractuel*. Nous avons été informés que, dans la pratique, des *procédures informelles* non documentées étaient suivies, consistant à demander aux gouvernements partenaires s'ils avaient ou non adopté cette politique et à n'exiger des preuves que pendant la mise en œuvre du projet pour les besoins de l'évaluation des documents transmis.
40. Du fait de l'absence de directives écrites susceptibles d'aider le personnel de l'ONUSIDA à déterminer la situation d'un pays par rapport à cette politique dès l'entrée en vigueur d'un accord contractuel, le risque existe de ne pas pouvoir mener une évaluation complète et efficace des documents à fournir et des rapports exigés. En l'état actuel des choses, les renseignements concernant l'adoption ou non par un pays de la politique HACT obtenus à un stade précoce de l'accord servent à définir les documents ou rapports particuliers qui doivent être remis pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de l'accord de CFD. L'ONUSIDA devrait établir ces renseignements de son côté et de manière indépendante, et ne pas se baser uniquement sur les informations fournies par le gouvernement partenaire.
- 41. Nous avons conseillé à l'ONUSIDA d'instaurer des mesures visant à déterminer dès l'entrée en vigueur de l'accord si les pays partenaires ont adopté ou non la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, afin de définir les documents ou rapports particuliers qui devront obligatoirement être remis.**

## 6. Services consultatifs

42. Ainsi qu'il est mentionné dans le Manuel des achats de l'ONUSIDA, un consultant est une personne spécialisée ou bénéficiant d'une autorité reconnue dans un domaine spécifique, engagée sous contrat pour fournir des conseils techniques ou à titre consultatif, parce qu'elle a des compétences ou des connaissances particulières que ne possèdent normalement pas les membres du personnel. Le consultant remplit des fonctions ne constituant pas un besoin permanent au sein de l'ONUSIDA et la durée de son contrat ne doit pas excéder une période ininterrompue de deux ans.

*Adapter les dispositions du Manuel des achats pour les consultants réengagés*

43. Notre examen des transactions pour des services consultatifs via le PGI portant sur des exemples fournis par la Direction pour l'année civile 2017 – tous provenant du bureau de l'ONUSIDA au Vietnam – a révélé que les cinq personnes concernées avaient été embauchées sur une période ininterrompue de plus de trois ans au 31 décembre 2017. Nous avons par ailleurs constaté que la nature des services offerts – services administratifs et d'aide à la mobilité du personnel/assistants pour des programmes particulier – ne relevaient pas de la définition figurant dans le Manuel des achats de l'ONUSIDA. On leur a établi des contrats, non pas pour réaliser une mission de consultant particulière et limitée dans le temps, mais pour exécuter des tâches d'appui administratif normalement effectuées par les membres du personnel. L'engagement sans interruption de ces personnes sur une période prolongée et pour effectuer les mêmes tâches montre que les services rendus par celles-ci sont indispensables au fonctionnement et aux activités des programmes de l'organisation, et correspondent par conséquent à un besoin permanent pour l'ONUSIDA.
44. La direction nous a fait savoir que, pour ces personnes, des contrats de consultant avaient été établis pour une période supérieure à deux ans afin de pouvoir mener à bien des activités particulières des programmes financées hors budget de base (p. ex. par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs [MDTF] que l'ONUSIDA reçoit par tranches), en particulier dans les bureaux de pays.
- 45. Nous avons conseillé à l'ONUSIDA d'actualiser les politiques et les procédures contenues dans le Manuel des achats en fonction des exceptions mentionnées, dans la mesure où il est nécessaire de tenir compte des situations justifiables dans les domaines où le recours à des consultants est fréquent.**

*Procéder à l'évaluation des prestations avant de passer de nouveaux contrats avec des consultants*

46. Dans la partie du Manuel des achats sur l'évaluation des prestations des fournisseurs, il est indiqué que tous les aspects de la prestation doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie, comme le respect des délais, la qualité des biens ou des services ou le respect des conditions contractuelles et des clauses de garantie. Les rapports d'évaluation faisant état de prestations non conformes ou insatisfaisantes doivent être transmis immédiatement par courrier électronique au Coordinateur des achats, afin qu'ils soient enregistrés et partagés avec d'autres bureaux.
47. Nous avons constaté qu'aucune évaluation des prestations ne figurait dans le système pour les exemples sélectionnés et nous avons noté que la reconduction incessante de contrats de consultant sans exiger une évaluation des prestations et une justification du travail effectué risquait de compromettre l'obtention du meilleur rapport qualité/prix. Le principe du meilleur rapport qualité/prix permet de s'assurer que l'offre retenue est celle qui répondra le plus efficacement aux exigences de l'utilisateur final.
48. Par conséquent, les mécanismes de contrôle interne – rapport d'évaluation, lettre de justification – devraient être appliqués avant de passer un nouveau contrat avec le même consultant et pour le même type de travail, si ces services sont indispensables à l'exécution des programmes de l'ONUSIDA et à la concrétisation des résultats attendus.
- 49. Nous avons conseillé à l'ONUSIDA de faire respecter l'obligation pour les responsables concernés d'établir des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs une fois les contrats exécutés, afin de s'assurer que le travail effectué était d'une qualité satisfaisante et a répondu aux besoins.**

## 7. Gestion des voyages

*Informations sur les arriérés de remboursement d'avances pour frais de voyage intégrées dans les plans de voyage*

50. Avec sa solide politique en la matière, l'ONUSIDA cherche non seulement à gagner en efficacité et à faire des économies dans ses dépenses de voyage, mais aussi à harmoniser ses opérations liées aux voyages avec les exigences de l'organisation.
51. Nous avons examiné 35 cas d'arriérés de remboursement correspondant à des voyages à la fois professionnels et statutaires. Après vérification dans le PGI, nous avons sélectionné 16 cas sur les 35 ; nous avons constaté que cinq membres du personnel cumulaient chacun de deux à cinq arriérés de remboursement à leur nom. Le remboursement des avances était signalé comme impayé et le processus de recouvrement était déjà lancé dans le système.

52. Même si le risque de non-remboursement de ces arriérés a été considérablement réduit en raison d'une amélioration du dispositif de gestion des voyages dans le PGI et du suivi actif effectué par l'ONUSIDA, nous avons néanmoins noté d'autres facteurs qui pourraient amener ce risque à se concrétiser.
53. Tout d'abord, pour la plupart de ces arriérés, la période initiale effective de recouvrement par l'ONUSIDA dépasse le délai raisonnable prévu de *60/90 jours* auquel s'ajoute un nombre de jours donné avant que le montant de l'impayé ne soit déduit du salaire des membres du personnel. En l'état actuel des choses, plus la période nécessaire pour recouvrer les arriérés et rétablir le financement du budget utilisé pour régler les frais de voyage s'allonge, moins le remboursement des avances n'est garanti. Ensuite, l'accumulation d'impayés par un membre du personnel peut éventuellement aboutir à une situation dans laquelle le salaire de cette personne n'est plus suffisant pour atténuer l'impact des déductions effectuées pour rembourser les avances. Dans les deux cas, la capacité de l'ONUSIDA à réaliser des gains d'efficacité et des économies dans les dépenses de voyage, tout en poursuivant les objectifs de l'organisation, peut être compromise.
54. Ces événements mettent en avant l'intérêt pour l'ONUSIDA de planifier efficacement les opérations liées aux voyages. Ainsi qu'il a été constaté pendant la vérification, les plans de voyage semestriels et trimestriels offrent à un superviseur un outil qui lui permet de formuler des observations sur le caractère raisonnable et nécessaire de l'organisation d'un voyage par un membre du personnel. Afin de pérenniser l'ensemble des activités du plan de travail, les informations concernant les avances pour frais de voyage non remboursées par des membres du personnel devraient être prises en compte dans l'évaluation globale et l'exercice du pouvoir discrétionnaire du superviseur.
55. **Nous avons conseillé à l'ONUSIDA d'intégrer dans les plans de voyage trimestriels et semestriels les informations concernant les membres du personnel qui ont des arriérés de remboursement d'avances pour frais de voyage, afin que la personne chargée de la supervision dispose d'informations supplémentaires pour procéder à une évaluation et prendre des décisions.**

#### *Traitement des voyages exceptionnels à des fins de statistique et de suivi*

56. De la même façon, pour les voyages exceptionnels – déplacements dépassant 21 jours par trimestre et déplacements nombreux du personnel justifiés par une situation particulière –, une dérogation peut être demandée auprès du directeur du Département planification, finances et responsabilisation (PFR). Là encore, la dérogation devrait être approuvée par le directeur de l'équipe d'appui à la région (EAR) concernée, le directeur du Bureau de liaison ou le directeur de département, puis soumise pour traitement au titre des voyages exceptionnels. Indépendamment de savoir si une dérogation a été obtenue ou non pour un déplacement d'une durée supérieure à 21 jours, celui-ci devrait être traité au titre des voyages exceptionnels à des fins de statistique et de suivi.
57. **Nous avons conseillé à l'ONUSIDA de renforcer sa politique relative aux voyages exceptionnels en localisant les éventuelles défaillances dans la chaîne d'approbation et en s'assurant que tous les déplacements non conformes à la politique de l'organisation en matière de voyages sont traités comme des voyages exceptionnels à des fins de statistique et de suivi.**

#### **8. Cadre de contrôle interne (CCI) – Liste de contrôle pour l'auto-évaluation**

58. Afin de fournir des garanties concernant ses contrôles internes avec la mise en place de son propre CCI distinct et différent de celui de l'OMS, le Secrétariat a élaboré des mécanismes pour évaluer l'efficacité globale de ce cadre. Il a également prévu de publier un rapport de contrôle interne, un document public de responsabilisation qui présente l'efficacité des contrôles internes effectués dans une organisation et qui est signé par le directeur exécutif.
59. Un des mécanismes mis en place est le processus d'auto-évaluation de l'encadrement, une liste de contrôle que doivent remplir chaque année tous les responsables auxquels ont été délégués des pouvoirs financiers et administratifs. La liste de contrôle elle-même est un outil que tous les chefs de bureau et de département de l'ONUSIDA utilisent pour évaluer leur degré de conformité avec des activités de contrôle interne déterminées. Il s'agit d'un exercice essentiel, dont les résultats conditionnent la capacité du Directeur exécutif à publier un rapport de contrôle interne qui va accompagner les états financiers annuels présentés au CCP. Ce document donne également des garanties supplémentaires aux donateurs et à d'autres parties prenantes quant au niveau de responsabilisation au sein de l'ONUSIDA.
60. Pour que l'évaluation soit complète, la liste de contrôle doit couvrir les cinq éléments et les dix-sept principes du cadre établi par le COSO, sur lequel repose en grande partie le CCI de l'ONUSIDA. Notre examen a confirmé que la liste en question couvrait bien les cinq éléments du contrôle interne. Nous avons toutefois constaté que dans la partie 1 de la liste – Auto-évaluation globale –, les principes suivants du CCI de l'ONUSIDA n'étaient l'objet d'aucune question ou activité de contrôle : le principe n° 4 (gestion des ressources humaines), le principe n° 5 (responsabilisation), le principe n° 11 (utilisation de la technologie) et le principe n° 17 (signalement des manquements).
61. Il convient de rappeler que l'ensemble des éléments et des principes qui constituent les critères du cadre COSO pourraient aider la direction à évaluer si les contrôles internes sont effectifs, efficaces et effectués conjointement au sein de l'organisation. L'évaluation de l'efficacité du contrôle interne au moyen d'une liste de contrôle incomplète

(questions et activités manquantes) peut ne pas refléter la situation globale du moment ; la Direction risque ainsi d'avoir foi dans les résultats d'une évaluation effectuée avec une liste de contrôle qu'elle croit exhaustive, alors qu'en réalité, cette liste est incomplète.

**62. Nous avons conseillé à l'ONUSIDA d'améliorer la liste de contrôle actuellement utilisée pour l'auto-évaluation, en y intégrant les principes de son cadre de contrôle interne, en particulier les principes n<sup>os</sup> 4, 5, 11 et 17.**

*Mécanismes de retour d'information, d'examen et de collaboration*

63. L'évaluation des réponses et des notes données par trois bureaux de pays et une équipe d'appui aux régions choisis au hasard a confirmé la nécessité de mettre en place un solide *mécanisme de retour d'information* au siège de l'ONUSIDA, afin de pouvoir apporter un soutien suffisant en particulier lorsque le besoin s'en fait sentir (p. ex. *questions sans réponse définitive, réponses insuffisamment éclairantes ou observations/questions et autres points soulevés par un bureau de pays*).
64. Un *mécanisme d'examen* est également un bon moyen pour un bureau de pays d'améliorer la qualité des réponses apportées à l'auto-évaluation car il contribue au processus d'amélioration continue. L'examen n'a pas pour but de répartir les fautes, mais de déterminer ce qui peut être amélioré, de repérer les erreurs commises dans la conduite de l'évaluation et de corriger ces erreurs rapidement afin d'accroître la fiabilité des résultats de l'évaluation.
65. Pour ce qui est de la *collaboration*, nous considérons que le CCI de l'ONUSIDA et la publication prochaine du rapport de contrôle interne nécessiterait la participation et l'engagement à part entière de membres essentiels du personnel issus de tous les niveaux de l'organisation.
66. Dans le cadre d'entretiens avec des personnels référents, nous avons constaté que la direction elle-même prévoyait d'évaluer les premiers résultats de l'auto-évaluation afin de déterminer les domaines nécessitant d'être renforcés ou améliorés.
- 67. Nous avons conseillé à l'ONUSIDA de mettre en place des mécanismes de retour d'information, d'examen et de collaboration autour de l'auto-évaluation pour s'assurer, d'une part, que les consignes nécessaires à la réalisation de cette évaluation ont été reçues et convenablement appliquées, et d'autre part, que les réponses données sont pertinentes au regard des processus et des procédures évalués, afin d'étayer le cadre de contrôle interne de l'ONUSIDA et de faciliter la publication prévue du rapport de contrôle interne.**

**C. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION**

**Dispenses administratives, montants passés par pertes et profits, versements à titre gracieux et cas de fraude**

68. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, l'ONUSIDA n'a déclaré ni dispense administrative, ni montant passé par pertes et profits, ni versement à titre gracieux. Un cas de fraude présumée a toutefois été signalé au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS. Ces faits sont rappelés dans la note n<sup>o</sup> 8 accompagnant les états financiers.

**D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

69. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations formulées par le commissaire aux comptes dans son rapport de 2016. Nous avons noté que la Direction avait mis en œuvre les trois recommandations émises, soit la totalité de ces recommandations. Nous saluons la réaction rapide de la Direction par rapport à ces recommandations. L'annexe A présente un point détaillé sur la mise en œuvre des recommandations.

**E. REMERCIEMENTS**

70. Nous souhaitons exprimer ici nos remerciements au Directeur exécutif de l'ONUSIDA, au Directeur du Département planification, finance et responsabilisation, et au Responsable des services financiers, de la gestion des risques et de la conformité, ainsi qu'à leurs équipes respectives, pour leur coopération et l'aide qu'ils ont apportée à notre personnel.
71. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements au Conseil de Coordination du Programme pour son appui et son intérêt pour nos travaux.

**République des Philippines**  
**Le commissaire aux comptes**

Le 3 avril 2018  
Quezon City, Philippines

Mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes l'année précédente

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
1	<p><b>Cadre de responsabilisation</b></p> <p>Finaliser un Cadre de responsabilisation de la Direction structuré tenant compte des opérations et objectifs du Programme commun afin d'améliorer davantage la responsabilité et la transparence.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes, l'ONUSIDA a élaboré et finalisé un Cadre de responsabilisation de la Direction, conçu pour compléter l'UBRAF et la démarche de gestion fondée sur les résultats, qui soulignent l'attachement de l'ONUSIDA à une culture de la responsabilisation et de la transparence. L'organisation a également tenu compte des principaux éléments et des principales recommandations formulés par le Corps commun d'inspection des Nations Unies pour mettre en place un cadre général solide.</p>
2	<p><b>Cadre de contrôle interne</b></p> <p>Poursuivre la finalisation de son propre Cadre de contrôle interne et des outils à l'appui de celui-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs relatifs aux opérations, à l'information et à la conformité vis-à-vis des politiques, règles et réglementations applicables de l'ONUSIDA, ou au respect de celles-ci.</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>Conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes, l'ONUSIDA a finalisé son Cadre de contrôle interne et l'outil sur lequel repose celui-ci, à savoir, la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. Comme il a déjà été indiqué, le CCI avait été élaboré à partir du modèle COSO, qui définit cinq éléments interdépendants du contrôle interne et les principes nécessaires pour disposer d'un système de contrôle interne intégré et efficace. L'ONUSIDA y a également intégré les « trois lignes de défense », une notion développée par l'Institut des auditeurs internes.</p>
3	<p><b>Stratégie de relève</b></p> <p>Communiquer au Conseil de Coordination du Programme le plan et la politique pour intégrer sa stratégie de relève, en mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. La prévision des vacances de postes et l'identification de délais appropriés pour sélectionner les remplaçants potentiels en lice ;</li> <li>b. L'évaluation des besoins de remplaçants potentiels, en termes de leadership, de compétences et d'autres opportunités de promotion de carrière, qui peuvent être gérés via une amélioration ou un renforcement des activités de formation et de mentorat.</li> </ul>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>L'ONUSIDA a présenté un rapport sur la « planification de la main-d'œuvre et de la relève » dans son « Point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines » (UNAIDS/PCB (40)/17.11) remis au CCP le 2 juin 2017. Ce document fait référence au processus de planification de la relève, qui est intégré dans la Stratégie concernant les ressources humaines, mais aussi dans les politiques de recrutement, de mobilité et de développement du personnel de l'ONUSIDA.</p>